



Assemblée générale

Distr. générale
26 janvier 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 152 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire**

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération	7
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	12
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	14
II. Ressources financières	53
A. Vue d'ensemble	53
B. Contributions non budgétisées	54
C. Gains d'efficience	54
D. Taux de vacance de postes	54
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	55
F. Formation	56
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	57
H. Services de détection des mines et de déminage	58



I. Projets à effet rapide	58
III. Analyse des variations	59
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	63
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	64
Annexes	
I. Définitions	65
II. Organigramme	67
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	71
Carte	72

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (exercice 2015/16), qui s'élève à 418 241 800 dollars et représente une diminution de 75,3 million de dollars (15,3 %) par rapport au budget de l'exercice 2014/15.

Au cours de l'exercice 2015/16, la priorité de l'ONUCI sera d'assurer la protection des civils dans le cadre de l'application d'une stratégie globale comportant trois volets : dialogue politique et sensibilisation; prévention des actes de violence contre les civils ou intervention lorsque de tels actes se produisent; et développement de la protection juridique et contribution à l'aide humanitaire.

Ce budget couvre le déploiement d'au maximum 192 observateurs militaires, 5 245 membres des contingents, 500 membres de la Police des Nations Unies, 1 000 membres d'unités de police constituées, 358 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 713 agents recrutés sur le plan national, 154 Volontaires des Nations Unies, et 8 agents fournis par des gouvernements. Dans sa résolution 2162 (2014), le Conseil de sécurité a décidé, entre autres, de réduire le personnel en tenue de l'ONUCI, de sorte que celle-ci se compose de 5 437 militaires, soit 5 245 membres des contingents et 192 officiers d'état-major, au 30 juin 2015. Le Conseil a décidé également de fixer à 1 500 agents l'effectif autorisé de la composante de police et de maintenir les 8 agents des douanes précédemment autorisés.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2015/16 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante conditions de sûreté et de sécurité, composante action humanitaire et droits de l'homme, composante consolidation de la paix, composante maintien de l'ordre et composante appui). Les effectifs ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

La diminution de 40,7 millions de dollars des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police tient essentiellement à la réduction des effectifs des contingents et de la Police des Nations Unies. La diminution de 14,9 millions de dollars des dépenses prévues au titre du personnel civil tient essentiellement à une réduction nette de 53 postes d'agent recruté sur le plan international, de 83 postes d'agent recruté sur le plan national et de 24 postes de Volontaire des Nations Unies. La diminution de 19,8 millions de dollars au titre des dépenses opérationnelles tient principalement à la réduction du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et à celle de la composition de la flotte aérienne.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	300 795,8	260 887,1	220 233,3	(40 653,8)	(15,6)
Personnel civil	112 293,0	102 223,9	87 365,8	(14 858,1)	(14,5)
Dépenses opérationnelles	133 740,4	130 459,3	110 642,7	(19 816,6)	(15,2)
Montant brut	546 829,2	493 570,3	418 241,8	(75 328,5)	(15,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 158,9	8 896,0	7 779,5	(1 116,5)	(12,6)
Montant net	536 670,3	484 674,3	410 462,3	(74 212,0)	(15,3)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	546 829,2	493 570,3	418 241,8	(75 328,5)	(15,3)

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et au personnel de police.

Ressources humaines^a											
	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international ^b	Personnel recruté sur le plan national ^{b,c}	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Observateurs électoraux civils	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	45	19	–	14	–	–	78
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	46	18	–	14	–	–	78
Composantes											
Conditions de sûreté et de sécurité											
Effectif approuvé 2014/15	192	6 945	–	–	23	12	–	22	–	–	7 194
Effectif proposé 2015/16	192	5 245	–	–	17	5	–	10	–	–	5 469
Action humanitaire et droits de l'homme											
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	24	55	–	24	8	–	111
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	24	55	–	31	8	–	118
Consolidation de la paix											
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	23	86	–	8	–	–	117
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	20	76	–	7	–	–	103
Maintien de l'ordre											
Effectif approuvé 2014/15	–	–	555	1 000	19	19	–	6	36	–	1 635
Effectif proposé 2015/16	–	–	500	1 000	8	7	–	–	–	–	1 515
Appui											
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	277	605	–	104	–	–	986
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	243	552	–	92	–	–	887
Total											
Effectif approuvé 2014/15	192	6 945	555	1 000	411	796	–	178	44	–	10 121
Effectif proposé 2015/16	192	5 245	500	1 000	358	713	–	154	8	–	8 170
Variation nette	– (1 700)	(55)	–	(53)	(83)	–	(24)	(36)	–	(1 951)	

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Comprend les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Pour le groupe de la déontologie et de la discipline.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) dans sa résolution 1528 (2004) et l'a prorogé pour la dernière fois, jusqu'au 30 juin 2015, dans sa résolution 2162 (2014).

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider le Gouvernement ivoirien à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et à progresser sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante conditions de sûreté et de sécurité, composante action humanitaire et droits de l'homme, composante consolidation de la paix, composante maintien de l'ordre et composante appui) qui découlent du mandat de l'Opération.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'ONUCI, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2014/15, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante, l'explication faisant référence s'il y a lieu aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

5. L'ONUCI a son quartier général à Abidjan et dispose également de deux bureaux régionaux, à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest) et d'un bureau local à Abidjan. Le personnel civil et militaire et le personnel de police sont actuellement répartis sur 58 sites dans l'ensemble du territoire; du personnel civil est affecté dans les deux bureaux régionaux ainsi que dans neuf bureaux locaux. Durant l'exercice 2015/16, l'ONUCI compte être déployée sur 40 sites au total dans toute sa zone d'opération, avec une présence civile au quartier général d'Abidjan et dans deux bureaux régionaux (Bouaké et Daloa) et sept bureaux locaux. La poursuite du regroupement du personnel civil dans des équipes multidimensionnelles intégrées opérant dans des sites stratégiques essentiels contribuera à une meilleure répartition des tâches entre la composante militaire, la composante civile et la composante de police et multipliera les effets des activités sur le terrain. La diminution du nombre de bureaux civils résulte de l'examen des rythmes généraux de déploiement, compte tenu en particulier de la réduction des effectifs militaires et de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience en 2012 et 2013.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération

6. Conformément à la résolution 2162 (2014), l'ONUCI continuera d'accorder la priorité absolue à la protection des civils au cours de l'exercice 2014/15. Grâce à l'exécution d'une stratégie globale en trois volets de protection des civils et l'adoption d'une position plus préventive et préemptive, elle continuera en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies de s'employer à collecter des renseignements et à définir les menaces potentielles, qu'elle portera à l'attention des autorités ivoiriennes. Elle axera ses activités sur : le dialogue politique et la sensibilisation (protection par la recherche d'une solution politique); la prévention des actes de violence contre les civils ou l'intervention lorsque de tels actes se produisent (protection physique); et le développement de la protection juridique et la contribution à l'aide humanitaire, ainsi que la fourniture d'une aide aux institutions nationales pour en renforcer l'efficacité (mise en place d'un environnement protecteur).

7. Dans sa résolution 2162 (2014), le Conseil de sécurité place au premier plan le mandat politique de l'ONUCI, qui doit en particulier offrir ses bons office, y compris en veillant au déroulement réussi et pacifique des élections en 2015. Dans la même résolution, il met fin aux fonctions de l'Opération concernant les questions judiciaires et pénitentiaires. Tous les postes correspondants vont par conséquent être supprimés au cours de l'exercice 2014/15. De plus, même si l'Opération n'est plus chargée de contribuer à l'extension de l'autorité de l'État, la fourniture d'un appui à la cohésion sociale et l'accomplissement d'autres tâches à caractère politique au niveau local resteront l'une de ses grandes priorités.

Situation sur le plan de la sécurité

8. Les conditions de sécurité continuent de s'améliorer en Côte d'Ivoire, même si elles restent précaires à certains endroits, essentiellement dans l'ouest du pays et d'autres points névralgiques. La situation se caractérise par des niveaux élevés de criminalité violente dans les zones à haut risque, avec des attaques transfrontières sporadiques, des actes de banditisme, et des cas de violence sexuelle et sexiste, ainsi que des phénomènes récurrents de violence intercommunautaire liés à l'identité et à la nationalité et aux litiges fonciers. Ces actes sont parfois commis par des éléments des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), des *dozos* (chasseurs traditionnels) et des ex-combattants. Les tensions ont également leur source dans les différends non résolus concernant l'occupation illicite des terres et de forêts classées, et la méfiance de la population à l'égard des FRCI et des groupes armés qui les soutiennent et sont chargés de mener des opérations de sécurité. La situation dans la zone qui longe la frontière avec le Libéria continue de poser quelques problèmes de sécurité, malgré des améliorations tangibles. À l'approche des élections de 2015, le risque de tensions pourra augmenter dans certaines zones.

9. Pour assurer la stabilité, il faudra davantage progresser sur la voie de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale en s'attaquant aux causes profondes du conflit ivoirien, y compris les problèmes fonciers, les questions liées à l'identité et à la nationalité, le contrôle des ressources naturelles et l'accès à celles-ci, et les relations intercommunautaires. L'achèvement des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, et l'accélération de la réforme de l'appareil de sécurité et d'autres réformes de la gouvernance, contribueront également de façon essentielle à assurer une paix et une sécurité pérennes. Malgré

la reprise économique, l'absence d'amélioration concrète de la vie quotidienne de la population dans certaines régions du pays fait également courir le risque de troubles sociaux. La Côte d'Ivoire s'appêtant à tenir des élections en 2015, l'ONUCI doit continuer à fournir son aide aux autorités nationales pour résoudre les problèmes touchant à la réconciliation, à la cohésion sociale et à l'ordre public. Elle continuera aussi à consacrer une attention particulière à la stabilisation des zones frontalières de l'ouest du pays et d'autres zones d'instabilité.

Situation politique

10. Alors que le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition se poursuit, et que la situation politique en Côte d'Ivoire devrait dans l'ensemble continuer à s'améliorer, les progrès accomplis en vue de la réconciliation sont parcellaires, et un consensus politique complet reste encore à trouver sur certaines questions de fond. Durant l'exercice 2015/16, le climat politique sera marqué par l'organisation des élections présidentielle et législative. La présidentielle devrait avoir lieu entre octobre et décembre 2015 et la législative au premier trimestre 2016. Ces consultations devraient être une étape essentielle du processus ivoirien de consolidation de la paix, et elles devraient a priori être menées de façon pacifique et avec succès. Toutefois, le climat électoral pourra aussi contribuer à faire monter les tensions dans les points névralgiques et susciter des discours de haine dans les médias locaux. Cela pourrait accroître les risques d'instabilité pendant la période électorale si des différends politiques susceptibles de déclencher un conflit ne sont pas réglés. Une plus grande capacité d'appréciation de la situation et une concertation politique étroite, aux fins notamment du dialogue et de la réconciliation, de la réforme électorale, de la réforme de l'appareil de sécurité et du désarmement des ex-combattants, resteront nécessaires pour que les élections se déroulent paisiblement. Le rôle politique de l'ONUCI continuera donc de revêtir une importance cruciale au cours de l'exercice 2015/16 pour ce qui est de faciliter le dialogue entre toutes les parties en vue de l'élection présidentielle. Ce dialogue sera conduit et guidé essentiellement dans le cadre des bons offices offerts par le Représentant spécial du Secrétaire général. La station de radio ONUCI FM continuera également de produire et de diffuser des informations exactes et impartiales afin de concourir à l'instauration d'un climat pacifique pendant toute la période électorale.

11. La mission de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, qui est l'un des principaux mandats confiés à l'ONUCI, grandira en importance durant la période électorale. Des activités sont déjà en cours pour favoriser la mise en place des conditions propices à la tenue d'élections équitables et libres; le Représentant spécial a déjà contribué avec succès à la création de la Commission électorale indépendante et à la reprise du dialogue politique entre l'opposition et le Gouvernement.

Réforme de l'appareil de sécurité et processus de désarmement, démobilisation et réintégration

12. Au cours de l'exercice passé, des progrès ont été accomplis dans l'application de la Stratégie nationale de réforme de l'appareil de sécurité, adoptée en 2012 et actualisée en 2014 sous l'égide du Conseil national de sécurité. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration lancé en 2012 par l'Autorité pour le

désarmement, la démobilisation et la réintégration, a également progressé, l'objectif étant que le Gouvernement le mène à bien avant l'élection présidentielle en 2015.

13. Conformément à la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité, l'ONUCI continuera à aider les autorités nationales à appliquer des mesures essentielles de réforme de l'appareil de sécurité en vue d'établir des institutions garantes de la sécurité qui soient largement représentatives, responsables et professionnelles, y compris dans le cadre de services consultatifs, d'activités de renforcement des capacités et de formation, et d'un appui à la coordination.

14. En ce qui concerne le processus de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, l'ONUCI devrait être appelée à continuer d'aider les autorités nationales à mener à son terme et à contrôler le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration et à s'occuper des derniers ex-combattants, y compris en ce qui concerne la collecte d'armes et le désarmement au niveau local, la réinsertion sociale et économique soutenue des ex-combattants, les communications et – si cela est nécessaire et faisable – le rapatriement des éléments armés étrangers. En coopération avec le Service de la lutte antimines de l'ONU, l'Opération continuera à affecter des ressources pour la gestion des armes et des munitions, ainsi que des moyens pour l'élimination des engins explosifs.

Situation humanitaire et droits de l'homme

15. La situation humanitaire s'est notablement améliorée, même s'il persiste des poches de vulnérabilité, en particulier dans l'ouest et le nord du pays. La poursuite du retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs régions d'origine est un signe de confiance et un indicateur d'amélioration. Cependant, l'épidémie d'Ebola qui s'est répandue dans la sous-région en 2014 pourrait remettre en question certains progrès accomplis sur le plan humanitaire, si elle n'est pas efficacement et rapidement contenue. L'Opération continuera à soutenir l'action humanitaire, y compris en contribuant à la sécurité et en apportant un soutien logistique, pour faciliter l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire, et favorisera le retour durable, librement consenti et dans la sécurité des réfugiés et des déplacés. Elle continuera également d'aider, si nécessaire, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) à s'acquitter promptement et efficacement de son mandat.

16. La situation relative aux droits de l'homme devrait rester délicate alors que se poursuivent les cas de violence sexuelle et sexiste et les violations des droits de l'homme et autres atteintes à ces droits. Les activités de l'Opération resteront donc importantes pour favoriser la promotion et la défense des droits de l'homme, la fourniture d'un appui pour le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, la répression des crimes, et l'appui à l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, ainsi que le contrôle et le signalement des violations des droits de l'homme. L'Opération s'emploiera en particulier à appuyer les efforts nationaux de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Des mesures spéciales de protection des femmes touchées par le conflit seront également exécutées.

Militaires et personnel de police

17. Durant l'exercice 2014/15, l'Opération a procédé au retrait progressif et à la reconfiguration de sa force décidés dans la résolution 2162 (2014) du Conseil de

sécurité, pour regrouper sa présence militaire dans l'ouest du pays et d'autres zones à risque en adoptant un dispositif mobile et robuste. Le déploiement d'une Force d'intervention rapide constituée d'un bataillon, ayant vocation à intervenir sur le plan régional au Libéria ou lors d'autres crises dans la sous-région, en tant que de besoin, est un élément central de ce dispositif. La Force d'intervention doit être pleinement opérationnelle avant la fin de l'exercice 2014/15. Au 30 juin 2015, le personnel en tenue de l'ONUCI comprendra au maximum 5 437 militaires, dont 5 245 hommes de troupe et officiers d'état-major et 192 observateurs militaires. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 tiennent compte d'un effectif de 5 126 membres des contingents et 192 observateurs militaires. L'Opération continuera d'apporter son concours aux autorités nationales pour écarter les dernières menaces à la sécurité et protéger les civils, avec ses capacités existantes et dans les zones de son déploiement, et conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Sa force maintiendra un dispositif solide et se tiendra prête à intervenir pour affronter et prévenir les menaces de violence physique, en tant que de besoin.

18. La composante de police conservera son effectif de 1 500 hommes. Elle maintiendra une forte présence sur le terrain en se redéployant dans les zones d'où les militaires se sont retirés. Au total, 500 fonctionnaires de police seront postés dans 22 bases d'opérations à travers le pays, tandis que les unités de police constituées, fortes d'un effectif de 1 000 hommes, seront déployées à Abidjan, Bouaké, Daloa, Guiglo et Korogho, ainsi que dans une base avancée à Toguei. Conformément à la résolution 2162 (2014), la force et les unités de police constituées seront appelées à fournir une assistance concernant la sécurité aux autorités nationales pendant toutes les opérations électorales au cours de l'exercice 2015/16. L'ONUCI continuera également à exercer des tâches de renforcement des capacités et à faciliter la fourniture d'une formation aux institutions chargées du maintien de l'ordre. Des activités de sensibilisation et un appui consultatif continueront d'être assurés afin de soutenir l'exécution du plan d'action pour la réforme de la police nationale, les procédures d'habilitation des policiers et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Moyens aériens

19. Au cours de l'exercice considéré, l'ONUCI exploitera et entretiendra 12 aéronefs (9 hélicoptères et 3 avions) à partir de 4 bases aériennes. Pour assurer de façon plus économique les transports aériens, l'avion Dash-8 sera remplacé par un appareil de moindre capacité, du type Beechcraft ou équivalent. Il sera mis fin au contrat de location du Learjet à compter de janvier 2016. Trois hélicoptères militaires Bell seront remplacés par deux hélicoptères Mi-17. L'Opération aura également mis fin au contrat de location d'un hélicoptère civil Mi-8 à la fin de décembre 2014. Les accords de partage des coûts avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) se poursuivront en ce qui concerne les trois hélicoptères d'attaque déployés à Man, qui serviront à appuyer les opérations de mise en place et de récupération des troupes; à exécuter des missions de dissuasion, de surveillance et de reconnaissance; à assurer l'escorte des hélicoptères de manœuvre; et à apporter un appui aux opérations terrestres. L'ONUCI utilisera en outre le Boeing 737 de la MINUL, en contribuant à 10 % des coûts y relatifs, pour la relève de ses contingents dans les régions.

Personnel civil

20. L'effectif civil proposé pour l'ONUCI tient compte de la réorientation des priorités décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2162 (2014). Une réduction nette de 160 postes et emplois de temporaire est proposées, et 4 postes d'agent recruté sur le plan international seront transformés en postes d'agent recruté sur le plan national. Des réductions spécifiques sont prévues par rapport au tableau d'effectifs de l'exercice 2014/15, pour le personnel chargé des fonctions relatives à l'état de droit, conformément à la résolution 2162 (2014), et d'autres réductions sont proposées pour les fonctions concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'information et les fonctions de sécurité et d'appui, dans le cadre du retrait envisagé de la mission. Les changements proposés permettront à l'ONUCI de disposer du nombre approprié d'agents dans les catégories, dans les sites et dans les quantités nécessaires pour qu'elle s'acquitte efficacement de son mandat. Conformément à la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, un examen du personnel civil de l'Opération a été effectué en octobre 2013. Les recommandations qui en sont issues ont été partiellement appliquées dans le tableau d'effectifs approuvé pour 2014/15, et prises en compte pour opérer d'autres réductions et rationalisations dans le projet de budget pour l'exercice 2015/16. S'appuyant sur les leçons de l'expérience et les pratiques optimales d'autres missions, l'ONUCI s'attachera à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de programmes de formation ciblés, qui seront conçus pour renforcer les compétences des intéressés en leur donnant les moyens d'assumer de plus grandes responsabilités au sein de la mission et pour faciliter à terme leur réinsertion dans l'économie locale.

Appui

21. Au cours de l'exercice 2015/16, la composante appui axera ses activités sur le regroupement et la rationalisation des sites compte tenu du retrait progressif du personnel en tenue et du personnel civil durant l'exercice 2014/15; elle procédera aux travaux d'infrastructure nécessaires pour accroître la sécurité de tous les sites de l'Opération, appliquera des mesures visant notamment à réduire la flotte aérienne, compte tenu de la réduction des effectifs civils et militaires, et à améliorer la production de rapports grâce au progiciel de gestion intégré Umoja, et assurera la continuité des opérations. Des services d'administration continueront d'être fournis à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les domaines des finances et de la gestion des ressources humaines. Les dépenses afférentes aux voyages et à la formation continueront d'être contrôlées de près. Les besoins en carburant diminueront lorsque la base de soutien logistique d'Anakoune Koute sera reliée au réseau national au cours de l'exercice. Le matériel informatique et le parc automobile seront ramenés à des taux conformes ou inférieurs aux coefficients standards. L'Opération n'achètera aucun nouvel appareil ou véhicule, sauf pour remplacer le matériel obsolète essentiel ou se procurer un véhicule blindé destiné au Groupe de la protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général. L'automatisation des fonctions après la mise en service d'Umoja devrait contribuer à accroître l'efficacité opérationnelle. L'Opération continuera de s'employer à réduire au maximum son empreinte écologique.

22. Pour ce qui est de la structure organisationnelle, les fonctions d'aviation et de contrôle des mouvements seront fusionnées. Ce regroupement cadre avec le retrait

progressif de la mission et les changements opérés dans d'autres opérations de maintien de la paix, créera des synergies concernant la gestion des mouvements de personnel et de marchandises à destination, en provenance et à l'intérieur de la zone de la mission, et permettra de nouvelles réduction d'effectifs à mesure que les fonctions seront regroupées. La Section des ressources humaines (personnel civil) sera restructurée pour y intégrer le Groupe de la formation, et rassembler ainsi des fonctions stratégiquement proches, vu l'appui qui doit être apporté aux agents recrutés sur les plans international et national qui quittent la mission au cours de sa phase de retrait progressif.

23. L'ONUCI réduira ses opérations après les élections de 2015. Elle pratiquera de nouvelles réductions de ses effectifs, en particulier à la Section de la sécurité et au Groupe du VIH/sida. Le seul poste de la classe P-4, trois postes d'agent du Service mobile et 12 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national devant être supprimés en janvier 2016 sont compris dans le tableau d'effectif, mais leur financement ne sera nécessaire que pour la période de juillet à décembre 2015. Le retrait opérationnel se traduira également par la fin de l'utilisation de deux aéronefs, la fermeture des pylônes de transmission de la station de radio ONUCI FM, la réduction de la consommation de carburant d'aviation et d'autres activités d'appui.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

24. Alors que la situation à la frontière avec le Libéria continue de s'améliorer, les problèmes causés par les mouvements transfrontaliers de personnes armées, les litiges fonciers et les conflits intercommunautaires persistent, voire sont aggravés, par les mouvements de réfugiés et de déplacés. Les deux gouvernements ont pris des mesures pour renforcer la sécurité aux frontières dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano. L'épidémie d'Ebola, à cause de laquelle les initiatives de stabilisation régionales et plusieurs initiatives de coopération intermissions ont dû être suspendues, devrait être vaincue d'ici à la fin de l'exercice 2014/15, permettant ainsi la reprise des activités. Le cas échéant, l'ONUCI, en collaboration avec la MINUL, intensifierait au cours de l'exercice 2015/16 l'appui qu'elle fournit aux autorités nationales et aux initiatives régionales afin de mettre un terme aux menaces qui subsistent au niveau infrarégional, en application du cadre de coopération en vue d'élaborer une stratégie commune adopté en juillet 2014. Il a en particulier été décidé d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives communes pour : a) renforcer la sécurité et stabiliser la situation à la frontière; b) prêter appui aux mécanismes régionaux de défense de la paix et de la sécurité et aux efforts engagés dans ce domaine; c) promouvoir la réconciliation dans la région frontalière; d) répondre aux besoins humanitaires qui se font encore sentir; e) se consacrer plus activement au partage et à l'analyse de l'information.

25. Par ailleurs, l'Opération continuera d'aider la MINUAUCE dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Elle continuera aussi à partager l'information et poursuivra sa collaboration avec la MINUSMA sur des domaines d'intérêt commun dans le cadre de la coopération intermissions, et continuera de fournir un appui aérien à d'autres missions, dont la MINUAUCE, la MINUL et la MINUSMA, selon les besoins et en application des principes de partage et

recouvrement des coûts. Elle apportera en outre un soutien aux missions politiques spéciales dépêchées dans la région. L'Opération continuera de soutenir les initiatives menées au niveau régional par l'Union du fleuve Mano et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour contrer les mouvements transfrontières d'éléments armés et le trafic d'armes, qui sont coordonnés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA).

26. En concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire, l'ONUCI continuera de renforcer sa coopération avec les équipes de pays présentes dans les pays voisins, en particulier au Ghana et en Guinée, permettant ainsi d'accroître la synergie avec ceux dans lesquels aucune mission de maintien de la paix n'est présente et de régler des questions d'intérêt commun, telles que le rapatriement librement consenti des réfugiés, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et l'échange de renseignements relatifs à la sécurité aux frontières.

27. Enfin, les représentants spéciaux du Secrétaire général continueront de rencontrer les hauts responsables des missions susmentionnées et de les consulter régulièrement au sujet de la situation politique en Afrique de l'Ouest et des questions d'intérêt commun.

28. Les crédits demandés au titre de l'exercice 2015/16 sont en diminution de 75,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait, essentiellement, des facteurs suivants : a) la réduction de l'effectif prévu, ramené à 1 819 militaires et 55 membres de la Police des Nations Unies; b) une diminution nette de 53 postes soumis à recrutement sur le plan international, de 83 postes soumis à recrutement sur le plan national, de 24 emplois de temporaire de l'ONU et de 36 membres du personnel fourni par des gouvernements; c) une réduction du programme de désarmement, démobilisation et réintégration; d) le remplacement d'aéronefs et la réduction de la flotte aérienne.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

29. L'ONUCI continuera d'agir selon le principe de l'unité d'action des Nations Unies et de coordonner de manière stratégique et intégrée tous les aspects relevant de son mandat. Des initiatives conjointes sont en cours d'exécution, telle celle visant à aider l'Assemblée nationale ivoirienne et par laquelle l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies s'emploient à prêter ensemble une assistance technique à cette institution dans le cadre d'un accord de coopération.

30. De concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'ONUCI contribuera à la consolidation de la paix selon la stratégie d'exécution du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) arrêtée pour la période 2013-2015. Sur les questions relevant de l'intégration, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies sont convenues de mettre en place un cadre de coopération recensant les domaines d'intérêt commun et créant des groupes de travail correspondant aux tâches qui ont été confiées à l'Opération. Sur le plan stratégique, il est prévu d'élaborer un cadre stratégique intégré allégé afin de renforcer encore la planification, la programmation et l'exécution communes. En ce qui concerne la consolidation de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI poursuivront leur collaboration afin d'harmoniser le plan d'action prioritaire pour la Côte d'Ivoire, de renforcer les efforts de consolidation de la paix et de régler les

nouveaux problèmes qui se posent dans le cadre de la préparation de l'élection présidentielle de 2015. À cette fin, l'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI continueront également de présenter des projets répondant aux critères de financement du Fonds pour la consolidation de la paix.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

31. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

32. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel Volontaires recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile		Nations Unies		
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général									
Postes approuvés 2014/15	1	2	5	3	4	15	8	5	28
Postes proposés 2015/16	1	2	6	3	4	16	7	5	28
Variation nette	–	–	1	–	–	1	(1)	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit									
Postes approuvés 2014/15	1	–	1	1	1	4	3	–	7
Postes proposés 2015/16	1	–	1	1	1	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction									
Postes approuvés 2014/15	1	–	3	–	1	5	2	–	7
Postes proposés 2015/16	1	–	3	–	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Conseiller juridique									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	1	–	3	3	1	7

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel Volontaires des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>		<i>recruté sur le plan national^a</i>	<i>Unies</i>	
Postes proposés 2015/16	–	–	2	1	–	3	3	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des analyses et opérations conjointes et du contrôle du respect de l'embargo									
Postes approuvés 2014/15	–	–	4	5	1	10	–	5	15
Postes proposés 2015/16	–	–	4	5	1	10	–	5	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la coordination opérationnelle et de la coopération intermissions									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2015/16	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique et des meilleures pratiques									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2015/16	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Porte-parole									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	–	2	3	1	6
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	–	2	3	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2014/15	3	2	20	13	7	45	19	14	78
Postes proposés 2015/16	3	2	21	13	7	46	18	14	78
Variation nette	–	–	1	–	–	1	(1)	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste D-1 et de 1 poste P-5 au sein du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, et de 1 poste P-4 de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

33. Les bons offices exercés par la Représentante spéciale du Secrétaire général sont au cœur du mandat de l'ONUCI, et ils gagneront en importance au long de la période électorale, qui a déjà commencé. L'Opération s'emploie d'ores et déjà à faciliter l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières. Dans ce contexte, et compte tenu aussi du fait que l'Opération commence à préparer une éventuelle transition, il est proposé de renforcer la composante direction exécutive et administration grâce à la réaffectation de trois postes (1 D-1, 1 P-5 et 1 P-4), dont les titulaires exerceraient les fonctions de conseiller électoral principal, de spécialiste hors classe des affaires électorales et de spécialiste des affaires électorales, respectivement. Ainsi, les décisions importantes que les responsables seront appelés à prendre au cours de cette phase cruciale pour l'Opération seront éclairées par une planification stratégique et des analyses solides ainsi que par de judicieux conseils d'experts.

34. La réaffectation du poste de conseiller pour la réconciliation (D-1) en tant que poste de conseiller électoral principal de même classe est envisageable dans la mesure où l'Opération a été chargée de recentrer ses activités, jusqu'ici axées sur les efforts de réconciliation d'après crise, sur l'assistance au Gouvernement en vue de préparer l'élection présidentielle de 2015, en particulier la facilitation du dialogue entre les acteurs politiques, dont les représentants de la société civile et des partis politiques.

35. Par ailleurs, et conformément à la version révisée de la stratégie de consolidation sur le terrain de l'ONUCI, le bureau régional d'Abidjan a été reclassé en bureau local, et la charge de travail et la complexité des fonctions ne justifient plus la présence d'un coordonnateur de bureau régional à la classe P-5. Par conséquent, il est proposé de réaffecter le poste en tant que poste hors classe des affaires électorales (P-5), les fonctions de coordination sur le terrain du bureau d'Abidjan étant prises en charge par le coordonnateur du bureau à la classe P-4.

36. La réaffectation d'un poste P-4 de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en tant que poste de spécialiste des affaires électorales à la même classe vise à rationaliser l'utilisation des ressources de la mission du fait de l'évolution de son mandat, ainsi qu'à renforcer l'assistance électorale que l'équipe du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général assure grâce à l'exercice de ses bons offices, sans surcoût pour l'Organisation.

37. Du fait de la contraction des activités de la mission, la nécessité de la présence permanente d'un traducteur au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général n'est plus justifiée et, conformément aux conclusions de l'examen des

effectifs civils, il est proposé de supprimer le poste (administrateur recruté sur le plan national) ainsi que les fonctions y afférentes. Les services de traduction seront, au besoin, assurés grâce aux compétences disponibles en interne ou sous-traités à des vacataires.

Composante 1 : conditions de sécurité

38. La composante 1 présente les principales réalisations escomptées relatives à la stabilisation des conditions de sécurité, et notamment l'aide à apporter au Gouvernement dans la lutte contre les principales menaces pesant sur la sécurité et les problèmes frontaliers. La protection des civils reste l'une des priorités de l'Opération, tout comme l'appui à la réforme du secteur de la sécurité nationale et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants. L'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement à faire face aux problèmes qui se posent dans les zones frontalières et les zones à haut risque en appuyant les activités transfrontalières et il aidera également les comités locaux de sécurité en réunissant les forces de sécurité, les autorités locales et les représentants des populations locales.

39. L'ONUCI poursuivra sa mission de protection des civils en adaptant le déploiement du personnel militaire et civil selon que de besoin de façon à assurer une présence ou la possibilité d'une intervention militaire, policière et civile dans l'ouest du pays et dans les zones sensibles. Les contingents effectueront des patrouilles de longue distance, des patrouilles terrestres, des patrouilles aériennes et des patrouilles conjointes avec la composante police pour rester en mesure d'apprécier la situation, de décourager les pillards et de rassurer la population. Des manœuvres militaires seront également organisées régulièrement pour assurer l'aptitude opérationnelle et la force régionale d'intervention rapide sera pleinement opérationnelle et prête à être déployée dans les meilleurs délais à l'intérieur et à l'extérieur du pays, selon que de besoin.

40. L'ONUCI continuera également d'appuyer les services nationaux de maintien de l'ordre, y compris la police et la gendarmerie, de renforcer leurs capacités à protéger les civils, à lutter contre la violence sexuelle et sexiste et à combattre la criminalité. Cet objectif sera atteint grâce à l'organisation de patrouilles conjointes, au partage de locaux, à l'encadrement, à la fourniture de conseils techniques, et à l'organisation de programmes de formation sur la protection des civils et la gestion de l'ordre public dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

41. Au cours d'exercice 2015/16, l'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement à mener à bien le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en prenant en charge les derniers ex-combattants et, si nécessaire, elle collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies. En coopération avec la MINUL et d'autres partenaires des Nations Unies présents dans la sous-région, l'Opération continuera de faciliter, dans la mesure du possible, le rapatriement librement consenti, la réinstallation et la réinsertion des combattants ivoiriens et des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire.

42. L'ONUCI continuera de promouvoir des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour tous, crédibles et transparentes, qui débouchent sur des solutions durables, et de donner des conseils techniques et stratégiques sur la poursuite de la mise en œuvre et la réduction/transition du

programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. L'Opération assurera la sécurité, le transport et tout autre appui opérationnel au désarmement, à la démobilisation et à la collecte des armes. Elle continuera d'aider les derniers ex-combattants à se réinsérer, y compris en leur versant des indemnités de transition et en mettant en place des projets locaux de réinsertion et de cohésion sociale dans les zones prioritaires.

43. L'Opération poursuivra en outre ses activités de coordination et de facilitation auprès de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires privés et internationaux pour appuyer une réintégration durable. Elle proposera également des services de suivi et d'évaluation pour aider le Gouvernement à réduire progressivement le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

44. Avec l'assistance du Service de la lutte antimines, l'ONUCI continuera d'aider les autorités nationales à collecter, à enregistrer, à stocker et à neutraliser en toute sécurité les armes et munitions, y compris à éliminer les restes explosifs de guerre. En coordination avec d'autres partenaires, elle participera aux opérations de désarmement des civils et aux programmes locaux de collecte des armes. L'Opération appuiera également les initiatives de prévention des conflits locaux au moyen de formations consacrées aux dangers des restes explosifs de guerre et des armes de petit calibre.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Poursuite de la stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire

1.1.1 Réduction du nombre de cas de menaces dirigées contre la population civile par des groupes armés (2013/14 : 2 cas graves signalés; 2014/15 : 3 cas graves signalés; 2015/16 : 2 cas graves signalés)

1.1.2 Strict respect de l'embargo sur les armes (2013/14 : 100 incidents signalés; 2014/15 : aucun incident signalé; 2015/16 : aucun incident signalé)

1.1.3 Renforcement de la discipline et du principe de responsabilité au sein des forces de défense et de sécurité, resserrement de la coopération interorganisations et amélioration de l'organisation interne des institutions chargées de la sécurité (2013/14 : 250 violations signalées; 2014/15 : 100 violations signalées; 2015/16 : 20 violations signalées)

Produits

- 365 000 jours-homme de patrouille de routine (125 patrouilles par jour x 8 soldats x 365 jours), y compris des convois, des escortes et des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dont la visibilité accrue contribuera à l'instauration d'un climat propice à la sécurité, permettant ainsi à l'Opération de mieux s'acquitter de sa mission de protection des civils. L'augmentation du nombre de patrouilles prévue pendant l'exercice 2015/16 est rendue possible par la fermeture progressive des camps et l'adoption d'un dispositif plus mobile, grâce auxquelles un plus grand nombre de soldats seront disponibles pour effectuer des patrouilles terrestres et aériennes

- 83 200 jours-homme de patrouille de longue distance (1 patrouille par jour x 5 jours x 40 soldats x 52 semaines x 8 bataillons), y compris l'ensemble des opérations et des manœuvres prévues
- 2 260 heures de vol consacrées principalement à la reconnaissance aérienne et aux patrouilles aériennes (notamment dans les régions frontalières), mais également au déploiement et à l'évacuation de contingents dans le cadre du concept de la force régionale d'intervention rapide, aux évacuations sanitaires, à l'appui aux patrouilles de la Police des Nations Unies et des observateurs militaires et à d'autres opérations aériennes militaires
- 1 500 heures de patrouille d'hélicoptères armés dans le cadre d'opérations et de manœuvres pour sécuriser les régions situées près des frontières libérienne et ivoirienne, et préparer des missions d'appui aérien rapproché partout en Côte d'Ivoire
- 24 820 jours-homme de patrouilles motorisées d'observation militaire de courte distance [2 observateurs militaires par patrouille x 2 patrouilles par jour x 17 bases d'opérations x 365 jours (9 bases dans le secteur ouest et 6 dans le secteur est)]
- 124 100 jours-homme de patrouilles motorisées d'observation militaire de longue distance [5 observateurs militaires par patrouille x 4 patrouilles par jour x 17 bases d'opérations x 365 jours (9 bases dans le secteur ouest et 8 dans le secteur est)]
- 208 jours de patrouille en bateau (2 bateaux x 2 jours par semaine x 52 semaines) principalement dans les lagunes proches d'Abidjan
- Participation à 12 réunions sur la coopération régionale intermissions dans le cadre de l'opération « Mayo Transition », avec notamment les Comités de défense et de sécurité de la CEDEAO, de la MINUL et de l'UNOWA et d'autres entités de l'ONU présentes dans la sous-région, sur les mesures visant à contrôler les mouvements transfrontaliers de groupes armés et des opérations de lutte contre le trafic d'armes; facilitation de 4 réunions de haut niveau sur la coopération régionale et intermissions en matière de sécurité en vue de protéger les civils et élaboration d'une stratégie sous-régionale pour l'Union du fleuve Mano
- Patrouilles quotidiennes conjointes et organisation de réunions tripartites bimensuelles, au siège et au niveau régional, visant à donner des conseils, dispenser des formations et apporter un appui logistique aux forces armées ivoiriennes, notamment en ce qui concerne leurs relations avec la population locale et la nécessité de respecter le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés entre la force de l'ONUCI, les forces françaises et les forces ivoiriennes
- Assistance à 540 visiteurs (6 personnes x 2 jours x 45 semaines) à l'occasion de la venue de délégations officielles de pays fournisseurs de contingents, des forces de sécurité ivoiriennes, des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations ou instituts
- 10 missions d'évaluation intégrées visant à collecter des renseignements sur d'éventuelles menaces contre la population civile dans l'ensemble du pays, menées conjointement par les composantes militaire, civile et de police
- 12 rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) ayant trait au respect de l'embargo sur les armes et à la coopération avec le service des douanes ivoirien concernant les marchandises sous embargo
- 60 missions mensuelles d'inspection des armements dans les installations militaires ivoiriennes (forces armées, gendarmerie et police) et 15 visites hebdomadaires d'inspection des marchandises se trouvant à bord d'aéronefs et d'autres véhicules de transport dans les ports, aéroports et aérodromes ivoiriens
- Conseils techniques aux autorités nationales concernant la destruction des restes explosifs de guerre et des munitions non explosées en réponse à 90 % de leurs demandes d'assistance en la matière

- Organisation de 4 ateliers transfrontaliers à l'intention des forces de sécurité, des représentants des autorités locales, des chefs coutumiers et des communautés locales du Libéria et de la Côte d'Ivoire en vue de renforcer la coopération, le partage de l'information et les dispositifs d'alerte et d'envisager le dialogue et la réconciliation de façon cohérente, dans un climat propice au retour durable des réfugiés ivoiriens et à l'accroissement de la confiance que les communautés frontalières accordent aux pouvoirs publics des deux côtés de la frontière
- 9 projets à impact rapide visant à favoriser l'instauration de la confiance entre les bataillons militaires et la population locale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement des capacités des autorités locales à protéger les civils

1.2.1 Augmentation du nombre de comités locaux chargés de la sécurité, comprenant notamment les préfets, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, la gendarmerie, la police, les douanes, les conseils généraux et les maires, qui sont opérationnels (2013/14 : 31; 2014/15: 50; 2015/16:75)

Produits

- Appui technique, dont des activités de renforcement des capacités, à 15 comités locaux chargés de la sécurité, à l'occasion de réunions mensuelles
- 80 séances de formation de formateurs organisées à l'intention d'au moins 3 000 membres des services de maintien de l'ordre et 1 500 séances de mentorat d'une journée organisées à l'intention d'au moins 10 000 membres des services de maintien de l'ordre sur des thèmes liés à la protection des civils, y compris la protection de l'enfance et la protection contre la violence sexuelle et sexiste, la police de proximité et la maladie à virus Ebola

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Désarmement et démobilisation des ex-combattants

1.3.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants désarmés et démobilisés (2013/14 : 9 742; 2014/15 : 60 000; 2015/16 : 74 000)

1.3.2 Augmentation du nombre total d'armes et d'engins explosifs rassemblés et traités en coopération avec l'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (2013/14 : 25 000; 2014/15 : 64 000; 2015/16 : 76 000)

Produits

- Fourniture de conseils stratégiques et techniques à l'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (ou à l'organisme qui lui succédera) et à la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ComNat-ALPC) grâce à des réunions hebdomadaires et à la mise en place d'une cellule d'appui intégré, pour renforcer les capacités de réinsertion et de réintégration, veiller à la cohérence des stratégies de désarmement au niveau local, et assurer la coordination avec les parties prenantes pour préparer la transition vers la phase de réintégration
- Assistance opérationnelle et appui logistique aux opérations de désarmement et à la démobilisation de quelque 9 200 ex-combattants restants, notamment par l'appui aux activités de contrôle et d'enregistrement, la sensibilisation, la prestation de services de sécurité et de transport et l'approvisionnement en produits alimentaires et non alimentaires

- Assistance technique et appui dans les domaines de la logistique et de la sécurité en vue de traiter 100 % des armes et munitions collectées dans le pays pendant les opérations de désarmement, y compris, si besoin, la vérification, l'enregistrement, le transport, le stockage, la destruction et l'élimination de ces armes, ainsi que le contrôle conjoint de leur marquage

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Réinsertion d'ex-combattants ivoiriens issus des principaux groupes ciblés; désarmement, démobilisation et rapatriement d'éléments armés ivoiriens vivant à l'étranger

1.4.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants bénéficiant d'une assistance à la réinsertion (2013/14 : 20 024; 2014/15 : 60,000; 2015/16 : 74,000)

1.4.2 Augmentation du nombre total d'éléments armés ivoiriens vivant à l'étranger et d'éléments armés étrangers présents en Côte d'Ivoire ayant été désarmés, démobilisés et rapatriés (2013/14 : 0; 2014/15 : 1 500; 2015/16 : 3 000)

Produits

- Élaboration et mise en œuvre de 22 projets locaux de réinsertion et de cohésion sociale dans les zones prioritaires comptant un nombre élevé d'ex-combattants
- Fourniture d'une assistance à la réinsertion, y compris organisation de stages sur le VIH/sida, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, versement de filets de sécurité mensuels aux ex-combattants pour couvrir leurs dépenses de logement pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, et offre d'une formation socioprofessionnelle, à quelque 9 200 éléments démobilisés sur les 14 000 restants, selon les estimations du Gouvernement, et qui seraient à différents stades du processus de réinsertion d'ici à juin 2015
- Sur demande, assistance dans les domaines de la logistique, du transport et de la sécurité aux opérations de désarmement et de rapatriement concernant au total quelque 1 500 éléments étrangers armés, selon les estimations (combattants ivoiriens à l'étranger et combattants étrangers en Côte d'Ivoire)
- Activités mensuelles de suivi et d'évaluation assurant un appui à la réintégration pour des projets locaux de réinsertion et l'évaluation des besoins d'appui global à la réinsertion du Programme national de démobilisation, désarmement et réintégration, en coopération avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies

Facteurs externes

Amélioration des capacités et des résultats des institutions nationales chargées de la sécurité et plus grande confiance entre les forces de défense et de sécurité et la population locale

Les autorités ivoiriennes formulent et appliquent des politiques adaptées en matière de protection des civils et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste

L'Autorité nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et la ComNat-ALPC continuent de renforcer leurs capacités d'exécuter des activités s'inscrivant dans le cadre du plan et des objectifs du Gouvernement

La situation politique et les conditions de sécurité restent stables à l'approche des élections de 2015/16

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (conditions de sécurité)

Catégorie										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2014/15										192
Effectif proposé 2015/16										192
Variation nette										–
II. Contingents										
Effectif approuvé 2014/15										6 945
Effectif proposé 2015/16										5 245
Variation nette										(1 700)
III. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du commandant de la Force										
Postes approuvés 2014/15	–	2	–	–	1	3	2	–	5	
Postes proposés 2015/16	–	2	–	–	1	3	2	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
Postes approuvés 2014/15	–	1	4	8	1	14	9	19	42	
Postes proposés 2015/16	–	–	3	4	1	8	2	7	17	
Variation nette	–	(1)	(1)	(4)	–	(6)	(7)	(12)	(25)	
Section de la réforme du secteur de la sécurité										
Postes approuvés 2014/15	–	1	3	1	1	6	1	3	10	
Postes proposés 2015/16	–	1	3	1	1	6	1	3	10	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel, personnel civil										
Postes approuvés 2014/15	–	4	7	9	3	23	12	22	57	
Postes proposés 2015/16	–	3	6	5	3	17	5	10	32	
Variation nette	–	(1)	(1)	(4)	–	(6)	(7)	(12)	(25)	
Total (I à III)										
Effectif approuvé 2014/15										7 194
Effectif proposé 2015/16										5 496
Variation nette										(1 725)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 6 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 7 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 12 postes

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 1 poste D -1, 3 postes P-3 et 1 poste P-2, et réaffectation de 1 poste P-4 au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (suppression de 2 postes d'administrateur et de 5 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 12 postes (suppression de 5 postes et réaffectation de 7 postes à la Section des affaires civiles)

45. Du fait de l'intention exprimée par le Gouvernement de mener à bien le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration avant l'élection présidentielle de 2015, les activités de l'ONUCI seront réduites au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2015/16, ce qui justifie une diminution sensible des effectifs, la restructuration de la présence sur le terrain, ainsi qu'une redéfinition des postes clefs restants.

46. Compte tenu de la réduction prévue des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment des opérations de désarmement et de démobilisation et de l'assistance à la réinsertion dans l'ensemble du pays, la mission propose la suppression de 1 poste D-1, de 3 postes P-3, de 1 poste P-2, de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 5 postes de Volontaire des Nations Unies. Du fait de la réduction des activités menées sur le terrain et en conformité avec le processus de consolidation, il a été conclu que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui est dirigée par un fonctionnaire de la classe P-5, pouvait continuer à s'acquitter correctement de ses fonctions en matière de conseils, d'appui, de planification, de suivi et d'évaluation et de coordination sans les postes considérés.

47. Du fait de la réduction des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment des opérations de désarmement et de démobilisation et de l'aide à la réinsertion dans l'ensemble du pays, la mission propose de réaffecter un poste P-4 au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour un conseiller électoral et 7 postes de Volontaire des Nations Unies spécialiste des questions de désarmement, démobilisation et réintégration à la Section des affaires civiles où ils seront à la fois chargés d'assumer des responsabilités liées aux affaires civiles et de diriger les centres d'opérations conjoints sur le terrain, et responsables de l'établissement de rapports, de la coordination et des capacités d'intervention d'urgence pendant le processus électoral. Compte tenu de la réduction de l'activité sur le terrain et conformément au processus de regroupement des interventions, il a été conclu que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pouvait assurer ses fonctions de conseil, d'appui, de planification, de suivi et d'évaluation et de coordination avec les ressources restantes.

48. La plus grande partie des activités de désarmement, démobilisation et réintégration de l'Opération devraient donc être recentrées sur les activités d'appui

à la réinsertion grâce à la mise en œuvre de projets, aux activités de contrôle et de suivi et à la coordination avec des partenaires en matière d'élaboration et d'exécution de programmes de réintégration durable. Afin de créer la plus grande valeur ajoutée possible à l'appui de ces activités après juin 2015, l'ONUCI continuera à collaborer étroitement avec le Gouvernement sur le plan stratégique. Pour cela, elle devra disposer de ressources humaines en nombre suffisant à son siège pour couvrir les besoins opérationnels des dernières activités de désarmement et de démobilisation et l'exécution des projets à Abidjan, dans les plateformes régionales de Daloa et Bouaké, et à la nouvelle antenne du secteur ouest.

49. L'autre poste P-4 sera transformé en poste de coordonnateur, dont le titulaire sera chargé de fournir des conseils politiques et stratégiques aux homologues nationaux et d'assurer la coordination préalable entre les parties prenantes concernées en prévision du transfert progressif des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et aux institutions gouvernementales.

50. Un Groupe du suivi et de l'évaluation, placé sous l'autorité du titulaire d'un poste de spécialiste du suivi et de l'évaluation à la classe P-4 transformé, sera doté d'un Volontaire des Nations Unies (emploi de temporaire), qui sera chargé de suivre la réintégration et la réinsertion des ex-combattants, d'évaluer les risques de leur éventuelle remobilisation au moment des élections, et d'évaluer la viabilité du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Ces évaluations guideront aussi l'Opération au moment de l'élaboration de sa stratégie de sortie du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, au cours de l'exercice 2016/17.

51. Un Groupe des projets, doté d'un poste P-3, d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, sera chargé d'élaborer et d'exécuter les projets locaux de réinsertion et de cohésion sociale.

52. Le Groupe des politiques et de la planification restera placé sous l'autorité du titulaire du poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la classe P-3, qui sera secondé par un Volontaire des Nations Unies chargé de l'établissement de projets, de la communication et de l'assistance à la planification.

53. Dans les secteurs est et ouest et à Abidjan, les derniers besoins en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la mise en place de projets locaux de réinsertion et de cohésion sociale dans des sites prioritaires relevant des bureaux régionaux de Daloa et de Bouaké, ou situés à Abidjan et à Guiglo, dans le secteur ouest, seront pris en charge par 2 coordonnateurs régionaux à la classe P-3, 5 spécialistes adjoints du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (postes de Volontaire des Nations Unies) et 1 assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national). Ils appuieront également le développement de la coopération intermissions, et notamment le rapatriement des éléments armés étrangers de l'autre côté de la frontière libérienne.

54. Pour appuyer les travaux des bureaux régionaux, un agent du Service mobile occupant le poste d'assistant administratif prendra en charge les tâches administratives au siège de l'Opération.

Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme

55. L'ONUCI continuera de suivre de près l'évolution de la situation des droits de l'homme sur le terrain, renforçant ainsi les moyens d'alerte rapide. Elle continuera également à soutenir la promotion et la protection des droits de l'homme, en se penchant particulièrement sur les violations graves et les sévices commis contre les enfants et les femmes, en particulier les actes de violence sexuelle et sexiste.

56. L'ONUCI continuera à encourager les autorités nationales à poursuivre les auteurs de violations des droits de l'homme. Elle veillera à ce que des mesures disciplinaires administratives appropriées soient prises et à ce que le principe de responsabilité des supérieurs hiérarchiques soit appliqué à l'égard des militaires, des gendarmes et du personnel de police.

57. L'Opération continuera également à appuyer le Gouvernement, et en particulier le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle et sexiste au moyen d'activités conjointes, notamment en matière de sensibilisation.

58. L'ONUCI continuera aussi à s'entretenir avec les acteurs concernés pour améliorer la stratégie nationale de justice transitionnelle, et plus particulièrement pour assurer le suivi des recommandations formulées par la Commission Dialogue, vérité et réconciliation.

59. Des campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme ciblant les titulaires de droits et les débiteurs d'obligations seront menées régulièrement. L'ONUCI continuera, au titre de la coopération technique, à apporter son aide au Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques ainsi qu'à la Commission nationale des droits de l'homme, en vue de renforcer leur capacité à promouvoir et à protéger ces droits fondamentaux. Une assistance technique sera également fournie aux fins de l'amendement et de la mise en œuvre du plan d'action du Gouvernement en la matière. Des stages de formation axés sur les droits des femmes et des enfants continueront à être organisés à l'intention des membres de la police et de la gendarmerie.

60. En ce qui concerne l'action humanitaire, la priorité de l'Opération, en étroite collaboration avec la MINUL, sera d'aider le Gouvernement à permettre le retour définitif des déplacés dans leurs communautés en toute sécurité et à répondre aux besoins humanitaires résiduels, en particulier dans les zones situées près de la frontière ouest. Si elle n'est pas efficacement endiguée au cours de l'exercice 2014/15, l'épidémie d'Ebola dans la région pourrait provoquer une hausse des besoins humanitaires en 2015/16 qui exigera une mobilisation accrue de l'Opération. Dans ces conditions, l'ONUCI doit s'assurer de conserver la capacité requise pour mettre en œuvre d'éventuelles mesures de précaution, en étroite collaboration avec la MINUAUCE.

61. La stratégie de protection des civils de l'ONUCI facilitera le passage des convois humanitaires, le cas échéant, et contribuera à améliorer l'acheminement de l'aide, notamment en renforçant la sécurité autour des convois.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Progrès dans le respect des droits de l'homme et l'application du principe de la responsabilité pour les violations de ces droits

2.1.1 Augmentation du nombre d'enquêtes menées sur les violations des droits de l'homme et du nombre de rapports sur la situation en Côte d'Ivoire établis par des organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme actives dans le pays (2013/14 : 9 rapports; 2014/15 : 30 rapports; 2015/16 : 30 rapports)

2.1.2 Maintien du nombre d'auteurs de violations graves des droits de l'homme dont les actes sont systématiquement portés à la connaissance des autorités judiciaires civiles ou militaires (2013/14 : 50; 2014/15 : 100; 2015/16 : 100)

2.1.3 Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et contre les violences sexuelles liées aux conflits en Côte d'Ivoire

Produits

- 2 rapports publics semestriels, 12 rapports mensuels au Comité des sanctions et 1 rapport thématique établis sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire; 6 rapports bimensuels et 1 rapport annuel établis en application de la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité et présentés au Conseil au titre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information; 4 notes horizontales globales établies sur une base trimestrielle dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité; et 1 rapport annuel présenté par l'intermédiaire du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé
- Organisation de réunions mensuelles avec des membres des services de maintien de l'ordre aux niveaux local et national, les commandants des Forces républicaines de Côte d'Ivoire et les autorités judiciaires (civiles et militaires) pour débattre de la poursuite des auteurs présumés de violations des droits de l'homme
- Organisation de 30 réunions avec les autorités locales concernées, les forces armées, la police et la gendarmerie au sujet de la prévention de la violence sexuelle et sexiste
- Fourniture d'un appui technique au Gouvernement pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation de la population aux recommandations de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, comprenant la production et la distribution de 500 000 dépliants, affiches, brochures et autres types de matériel de sensibilisation et l'organisation de 120 activités de communication à l'intention des acteurs de la société civile, des groupes de jeunes, des groupes religieux et des groupes de femmes dans l'ensemble du pays
- Organisation de 3 réunions avec des représentants du Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques pour encourager la création d'un organisme spécialement chargé de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation relatives à l'indemnisation des victimes et aux réformes institutionnelles, ainsi que de 5 réunions avec la Commission en question pour suivre l'état de la mise en œuvre
- Organisation de stages de formation aux droits de l'homme, y compris aux droits des femmes et des enfants, et aux normes internationales en la matière applicables aux élections à l'intention de 3 000 membres des forces de défense et de sécurité, de 800 fonctionnaires, dont 50 membres des services de maintien de l'ordre ou des services judiciaires, de 300 militants de la société civile, de 50 journalistes, de 25 membres de la Commission nationale des droits de l'homme et de 500 représentants des autorités locales et responsables locaux

- Fourniture d'une assistance pour renforcer les capacités des membres de la police et de la gendarmerie nationales à faire respecter les droits de l'homme et à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, et pour promouvoir la représentation des femmes dans les forces de police ainsi que leur intégration dans la gendarmerie, notamment par l'organisation de 13 stages de formation de formateurs à l'intention de 270 membres de la police et de la gendarmerie et apport d'un soutien pour la préparation et l'organisation de réunions semestrielles de haut niveau avec des membres de la police et de la gendarmerie sur des questions liées à la problématique hommes-femmes et à la violence sexuelle et sexiste
- Organisation, à l'intention de 20 coordonnateurs pour les droits de l'homme au sein des ministères, de 2 stages de formation en la matière consacrés aux techniques d'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels, en collaboration avec le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, l'objectif étant d'engager la Côte d'Ivoire à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants
- Fourniture de conseils techniques dans le cadre de 12 réunions mensuelles avec la Commission nationale des droits de l'homme en vue de la mise en œuvre de son plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme
- Création d'au moins 30 réseaux locaux de protection de l'enfance dans les villages considérés comme étant le plus à risque, notamment à la frontière ouest, en vue d'assurer une capacité d'alerte rapide et de contrôler et de signaler toute violation grave
- Mise en œuvre de 13 projets à effet rapide visant à promouvoir la réconciliation, la culture des droits de l'homme, la protection de l'enfance et les droits de la femme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration de la situation humanitaire et des capacités de relèvement en Côte d'Ivoire

2.2.1 Mise en place, par le Gouvernement, d'un mécanisme de coordination opérationnelle, le Comité de coordination élargi, dans le but de contenir les besoins résiduels en matière de droits de l'homme et d'y répondre efficacement, conformément au plan national de développement (nombre de réunions du Comité : 2014/15 : 6; 2015/16 : 6)

2.2.2 Fourniture d'un appui aux autorités ivoiriennes compétentes par les agents humanitaires aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à trouver des solutions durables (2014/15 : adoption de la stratégie; 2015/16 : mise en œuvre)

Produits

- Fourniture d'un appui au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et à d'autres organismes de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment par l'exécution de missions d'évaluation trimestrielles sur le terrain et l'apport d'un soutien logistique, si nécessaire, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, le déroulement des opérations de rapatriement et la fourniture d'aide, en particulier dans le secteur ouest d'où sont originaires la plupart des rapatriés et des déplacés et où vivent des populations vulnérables
- Exécution de 5 projets à effet rapide visant à appuyer la remise en état des établissements sanitaires et la création d'activités génératrices de revenus pour les personnes vulnérables (à savoir les individus atteints du VIH/sida et les femmes)

Facteurs externes

Le Gouvernement octroie des ressources financières et humaines suffisantes au mécanisme de coordination de l'action humanitaire. Le système judiciaire a les moyens de juger de manière impartiale et équitable les auteurs de violations graves des droits de l'homme commises pendant la crise postélectorale.

L'épidémie du virus Ebola est efficacement endiguée et n'atteint pas à la Côte d'Ivoire. Les conséquences de l'épidémie à la frontière avec le Libéria sur le plan humanitaire restent limitées.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (action humanitaire et droits de l'homme)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2014/15										8
Effectif proposé 2015/16										8
Variation nette										–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA- SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3- P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations national^a</i>	<i>Volontaires Unies</i>	Total	
Section des droits de l'homme										
Postes approuvés 2014/15	–	1	5	10	1	17	36	11	64	
Postes proposés 2015/16	–	1	5	10	1	17	36	11	64	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section des affaires civiles										
Postes approuvés 2014/15	–	1	2	4	–	7	19	13	39	
Postes proposés 2015/16	–	1	2	4	–	7	19	20	46	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	7	7	
Total partiel, action humanitaire et droits de l'homme										
Postes approuvés 2014/15	–	2	7	14	1	23	55	24	103	
Postes proposés 2015/16	–	2	7	14	1	23	55	31	110	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	7	7	
Total (I-V)										
Effectif approuvé 2014/15										111
Effectif proposé 2015/16										118
Variation nette										7

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 7 postes

Section des affaires civiles

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 7 postes (réaffectation de 7 postes de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration)

62. Afin de permettre à l'Opération de mieux faire face à l'augmentation du nombre de rapports à établir et de renforcer ses capacités de réaction en cas de crise, il est nécessaire de réaffecter à la Section des affaires civiles sept postes de Volontaires des Nations Unies qui porteront le titre de spécialiste des affaires civiles. Les titulaires de ces postes seront affectés à sept bureaux extérieurs (Bondoukou, Korogho, Man, San Pedro, Divo, Guiglo et Abidjan) où la Section des affaires civiles de l'ONUCI est peu présente ou ne l'est pas du tout et, en plus d'apporter un appui en cas de crise, ils assumeront des responsabilités propres aux affaires civiles et dirigeront les centres d'opérations conjoints régionaux, collaborant étroitement avec le Centre d'opérations conjoint au siège de l'Opération afin de veiller à ce que la coordination, le partage d'informations et la présentation de rapports soient adéquats, en particulier pendant le processus électoral.

Composante 3 : consolidation de la paix

63. Au cours de l'exercice budgétaire, la scène politique sera dominée par l'élection présidentielle en octobre 2015 et les législatives qui suivront au premier trimestre de 2016. L'Opération continuera à œuvrer en faveur de la paix de manière à encourager la stabilité à long terme, notamment en facilitant le dialogue entre les différents acteurs politiques pour améliorer la situation et permettre ainsi la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et sans exclusive en 2015/16.

64. L'ONUCI aidera toutes les parties en Côte d'Ivoire, notamment les personnalités politiques, à parvenir à un consensus sur la manière de régler les graves problèmes que le pays connaît en matière de politique, d'élections et de sécurité en recourant à des mécanismes axés sur l'ouverture et la collaboration. À cette fin, l'Opération contribuera, par ses bons offices et la médiation politique, à faire progresser le processus électoral et à instaurer un climat politique propice à la tenue d'élections ouvertes à tous, libres, régulières et transparentes en 2015. Des efforts particuliers seront déployés pour encourager la participation au processus politique de tous les acteurs, y compris les partis politiques, et de tous les représentants de la société civile, notamment les femmes et les enfants.

65. L'ONUCI, dont le rôle politique général a été renforcé, fournira un appui aux niveaux national et local pour faire progresser la réconciliation et la cohésion sociale. Elle continuera à apporter un soutien aux mécanismes locaux pour prévenir, atténuer et régler les conflits, notamment ceux liés à des différends fonciers et à d'autres tensions intercommunautaires, et pour accélérer le progrès en facilitant la création de conditions propices à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres et régulières. L'Opération continuera également de promouvoir la réconciliation le long de la frontière avec le Libéria, en collaboration avec la MINUL, comme le prévoit le cadre de coopération entre missions pour la stabilisation aux frontières.

66. Des campagnes d'information multimédias locales, régionales et nationales seront menées à l'appui des activités de l'ONUCI afin d'améliorer la situation

politique, l'accès aux droits et les conditions de sécurité, en particulier pendant la période précédant les élections. Pour ce faire, l'Opération aura recours à des outils de sensibilisation et d'information, à des activités de communication et de mobilisation sociale, à la radio ONUCI FM, à des programmes thématiques, à Internet et aux réseaux sociaux.

67. Au cours de l'exercice budgétaire, l'ONU CI continuera à fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités des acteurs du secteur de la sécurité et elle appuiera la coordination de l'aide internationale apportée à la réforme dudit secteur. Elle encouragera également l'adoption de mesures de confiance axées sur les membres des forces de défense et de sécurité et mènera régulièrement des campagnes de sensibilisation à l'intention des autorités administratives locales et des organisations de la société civile pour soutenir la décentralisation de la responsabilité de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité en cours. Par ailleurs, l'Opération continuera à soutenir les services des douanes au niveau local au moyen de conseils techniques et de stages de formation. Le Service de la lutte antimines apportera son assistance pour réduire la menace que constituent les installations de stockage de munitions non sécurisées et contribuera à les remettre en état, de même que les arsenaux.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Accomplissement de progrès sur la voie de la réconciliation nationale et du renforcement de la cohésion sociale, et instauration d'un climat politique propice à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et sans exclusive en 2015/16

3.1.1 Amélioration de la capacité et du respect du principe de responsabilité du Parlement grâce à la participation active des députés aux débats des comités permanents et à l'adoption de lois fondamentales (nombre de lois adoptées : 2013/14 : 34; 2014/15 : 35; 2015/16 : 35)

3.1.2 Renforcement de la confiance entre les parties prenantes au moyen d'un dialogue politique efficace et sans exclusive, et suivi des résultats

3.1.3 Organisation d'activités axées sur le dialogue intercommunautaire à l'intention de 1 500 acteurs de la société civile (représentants des groupes de jeunes, des groupes de femmes et des groupes religieux, autorités locales et cadres) en vue de réduire le risque de conflit dans les zones à haut risque et de contribuer à la création de conditions propices à la tenue d'élections libres, régulières, sans exclusive et transparentes

Produits

- Fourniture d'un appui politique et facilitation du dialogue visant à faire avancer la réconciliation nationale et à instaurer un climat politique propice au bon déroulement d'élections paisibles et sans exclusive, notamment au moyen des activités suivantes : organisation de 5 forums avec les principaux partis politiques et des groupes de la société civile pour régler les questions liées aux élections; tenue de 12 réunions de haut niveau entre la Représentante spéciale du Secrétaire général et les principaux acteurs ivoiriens; animation de 2 ateliers de médiation visant à recenser les intérêts fondamentaux des différentes parties et à promouvoir la compréhension mutuelle; échanges réguliers avec les communautés et les autorités locales en vue de renforcer les moyens d'alerte rapide

- Organisation de réunions trimestrielles pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accord-cadre conclu entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Parlement en vue d'aider les députés à s'acquitter efficacement de leurs fonctions
- Organisation d'activités destinées à promouvoir le dialogue, la réconciliation et la cohésion sociale, en particulier dans les zones à haut risque, notamment des réunions mensuelles avec les acteurs concernés, 10 activités axées sur le dialogue intercommunautaire visant à apaiser les tensions dans les régions exposées aux conflits et à promouvoir le renforcement de la confiance entre les communautés et 3 ateliers de renforcement des capacités de gestion et de règlement des conflits électoraux à l'intention des jeunes, des dirigeantes, des autorités locales et des cadres
- Conception et mise en œuvre d'une campagne d'information à l'échelle nationale visant à appuyer les activités de l'ONUCI et à instaurer un climat électoral paisible, comprenant la production et la distribution de 85 000 documents imprimés (par exemple dépliants et affiches) et d'articles promotionnels portant un message (notamment des t-shirts, des blocs-notes, des sacs, des casquettes et des stylos-bille); la production et la diffusion régulière sur les stations de radio de 10 programmes thématiques et annonces; la mise à disposition de 50 stations de radio locales d'émissions d'ONUCI FM prêtes à la diffusion; et la production de 2 vidéos thématiques destinées à être projetées sur le terrain
- Organisation, par 10 bureaux extérieurs, de 280 activités de communication à 280 emplacements dans le pays, notamment des sessions de l'ONUCI-TOUR, 5 journées des Nations Unies dans 5 villes et 5 séminaires dans 5 zones urbaines, en vue d'établir un dialogue avec les autorités locales, les députés, les membres des forces de sécurité, les dirigeants traditionnels et religieux, les représentants de la communauté, les groupes de femmes, les animateurs des mouvements de jeunesse et les médias, l'objectif étant de contribuer à instaurer un climat pacifique pour l'élection présidentielle en 2015 et de promouvoir la réconciliation nationale
- Exécution de 30 projets à effet rapide à l'appui de la mission de bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général; remise en état des infrastructures publiques en vue de promouvoir la cohésion sociale et le règlement des conflits; réalisation de 14 projets à effet rapide, dont 9 à l'appui des activités de communication, 4 en soutien à la décentralisation de la responsabilité de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et 1 touchant au contrôle démocratique du secteur de la sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Accomplissement de progrès vers la restructuration des institutions de défense et de sécurité et renforcement des capacités des mécanismes civils de contrôle et d'application du principe de responsabilité

3.2.1 Réalisation de progrès dans la mise en œuvre de réformes essentielles visant à permettre aux forces de sécurité et de défense de s'acquitter de leurs tâches avec efficacité et professionnalisme dans l'ensemble du pays, notamment par l'adoption de mesures de confiance

3.2.2 Décentralisation et fonctionnement effectif de l'organe national de conseil et de coordination pour la réforme du secteur de la sécurité, et mise en œuvre coordonnée, par la société civile et les institutions chargées de la sécurité, de la réforme du secteur de la sécurité aux niveaux local et national

3.2.3 Application d'un nouveau code de justice militaire (2014/15 : adoption; 2015/16 : application)

Produits

- Fourniture de conseils et d'assistance technique sur une base bimensuelle à l'organe national de coordination de la réforme du secteur de la sécurité, au sein des structures gouvernementales compétentes

- Organisation, à l'intention de la Commission de sécurité et de défense de l'Assemblée nationale et de la société civile, de 2 stages de formation et de 2 séminaires sur la stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité et sur le contrôle démocratique
- Fourniture d'un appui aux activités de communication et de sensibilisation menées par le Gouvernement concernant la réforme du secteur de la sécurité, parmi lesquelles l'organisation de 12 séminaires sur la stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des autorités locales et des organisations de la société civile
- Promotion d'une meilleure intégration transversale de la problématique hommes-femmes au sein des forces de sécurité nationales et des organismes chargés du maintien de l'ordre dans le pays par la fourniture de conseils techniques; la mise en œuvre, sous la conduite de la gendarmerie, de la police et des forces de sécurité, d'au moins 3 initiatives visant à promouvoir l'amélioration de la représentation des femmes dans leurs rangs; et la réalisation d'une évaluation des besoins des femmes et de leur rôle dans la réforme du secteur de la sécurité par l'intermédiaire d'une analyse de la situation dans 2 préfectures de police et 2 brigades de gendarmerie
- Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement, dans le cadre de réunions mensuelles, concernant la réforme du système de justice militaire, notamment la révision du Code de procédure militaire, dans le respect des normes internationales en matière de régularité de la procédure
- Organisation de 6 activités de renforcement de la confiance à l'intention des Forces républicaines de Côte d'Ivoire dans l'ensemble du pays, dont des stages de formation aux compétences non techniques (normes internationales, code de conduite militaire, problématique hommes-femmes, droits de l'homme, VIH/sida, droit humanitaire)
- Fourniture de conseils et organisation de stages de formation sur la réglementation et les procédures douanières à l'intention de 100 agents des douanes, en collaboration avec les autorités douanières ivoiriennes
- Fourniture d'un appui, par des activités de conseil, de formation et de remise en état d'infrastructures, afin de réduire la menace que constituent les installations de stockage de munitions non sécurisées et les mauvaises pratiques en la matière, notamment par les mesures suivantes : réponse favorable à 80 % des demandes émises par le Gouvernement pour la construction de nouvelles structures ou la rénovation/remise en état d'installations existantes de stockage de munitions et d'armes jugées déficientes; fourniture de conseils et organisation de formations à l'intention des membres de la gendarmerie, de la police et des Forces républicaines de Côte d'Ivoire concernant, entre autres, la protection physique, la gestion des stocks, la neutralisation des explosifs et des munitions, notamment sous l'eau, et la destruction d'engins explosifs improvisés; suivi de l'application des procédures en matière de gestion des stocks

Facteurs externes

Les responsables politiques s'engagent durablement à régler les différends nationaux fondamentaux par des moyens diplomatiques, notamment la tenue d'élections pacifiques.

La situation politique et les conditions de sécurité au niveau sous-régional s'améliorent, et les organismes régionaux contribuent pleinement à la consolidation de la paix.

Les donateurs et le Gouvernement mettent des ressources financières à disposition, qui continuent à financer la réforme du secteur de la sécurité.

L'épidémie du virus Ebola est jugulée et ne compromet pas le déroulement des élections aux dates prévues.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (consolidation de la paix)

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Section de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2014/15	–	1	2	7	3	13	82	7	102
Postes proposés 2015/16	–	–	3	5	2	10	72	6	88
Variation nette	–	(1)	1	(2)	(1)	(3)	(10)	(1)	(14)
Section des affaires politiques									
Postes approuvés 2014/15	–	1	5	3	1	10	4	1	15
Postes proposés 2015/16	–	1	5	3	1	10	4	1	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2014/15	–	2	7	10	4	23	86	8	117
Postes proposés 2015/16	–	1	8	8	3	20	76	7	103
Variation nette	–	(1)	1	(2)	(1)	(3)	(10)	(1)	(14)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

Section de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (déclassement de 1 poste D-1 à P-5 et suppression de 2 postes P-3 et de 1 poste du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes (suppression de 5 postes d'administrateur et de 5 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)

68. Dans la logique de la phase de transition entamée par la mission à la suite des modifications que le Conseil de sécurité a apportées à son mandat dans ses résolutions 2112 (2013) et 2162 (2014), la Section de la communication et de l'information a revu à la baisse le nombre de publications, d'activités de communication et de vidéos qu'elle réalisera. Il est donc proposé de déclasser le poste de chef de la communication et de l'information de D-1 à P-5, compte tenu de la diminution de la complexité et de l'étendue de ses fonctions.

69. À cet égard, il est également proposé de supprimer 2 postes de fonctionnaire de l'information chargé des publications (P-3) et 2 postes de producteur vidéo (administrateur recruté sur le plan national).

70. En outre, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies) à Yamoussoukro, étant donné que les responsabilités qui y sont attachées pourront être assurées depuis Bouaké; 1 poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (administrateur recruté sur le plan national) à Abidjan, afin d'éviter le double emploi de postes; et 2 postes d'administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) à Man et à Guiglo, étant donné que le nombre et l'étendue des activités de communications menées sur ces sites ne justifient plus la présence d'administrateurs. Le titulaire du poste de fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) à Daloa couvrira tous les sites du secteur ouest, avec l'appui des titulaires des postes d'assistant d'information existants dans chaque bureau extérieur, y compris à Man et à Guiglo.

71. Par ailleurs, des synergies ont été observées au sein du Groupe de la radio en ce qui concerne la production de bulletins d'information par les correspondants sur le terrain et l'assistance technique à la radiodiffusion. Cela étant, il est recommandé de supprimer 4 postes d'assistant de production d'émissions radiophoniques (agents des services généraux recruté sur le plan national) à Abidjan, à Daloa, à Bouaké et à Yamoussoukro et 2 postes de technicien de radiodiffusion à Abidjan (1 SM et 1 GN).

Composante 4 : ordre public

72. À l'exercice 2015/16, dans le cadre de cette composante, l'ONUCI continuera de mettre l'accent sur les activités d'appui au renforcement des capacités des services de sécurité et de maintien de l'ordre, en particulier de la police et de la gendarmerie, grâce à des programmes d'assistance technique, de formation, de partage des locaux et de mentorat, afin de les aider à rétablir leur présence sur tout le territoire et à s'acquitter des tâches de maintien de l'ordre qui sont actuellement en partie assurées par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire. L'Opération continuera aussi d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme viable de sélection du personnel appelé à intégrer les institutions chargées du secteur de la sécurité.

73. En coordination étroite avec ses partenaires internationaux, l'Opération continuera de conseiller le Gouvernement ivoirien au sujet des structures administratives et opérationnelles de la police nationale et sur la manière d'accroître le professionnalisme des services nationaux de maintien de l'ordre et de les rendre plus respectueux de la démocratie et plus à l'écoute de la population. Avec le soutien financier de l'équipe de pays des Nations Unies et des autres donateurs internationaux, elle renforcera les capacités opérationnelles des unités de terrain de la police et de la gendarmerie grâce à des projets de rénovation et de rééquipement. Elle continuera en outre d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la police nationale et les efforts déployés par les services de maintien de l'ordre en vue d'assurer la sécurité lors des élections de 2015/16

74. Dans le cadre de l'initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui vise à lutter contre la criminalité organisée dans la région, et en coopération avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, l'Opération contribuera à la création et à l'entrée en fonctions en Côte d'Ivoire de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la police nationale et de la gendarmerie ivoirienne, de capacités opérationnelles durables

4.1.1 Les unités de police et de gendarmerie nationales sont opérationnelles dans tout le pays (2013/14 : 100 sur 308; 2014/15 : 308 sur 308; 2015/16 : 328 sur 328).

4.1.2 Poursuite des progrès dans la mise en œuvre des quatre volets des plans d'action à court terme créés pour la police en 2014 et des 17 propositions de réformes des services de maintien de l'ordre figurant dans la Stratégie décennale de sécurité nationale

4.1.3 Remise en service par le Gouvernement des inspections générales des services de police et de gendarmerie afin de renforcer le suivi et l'évaluation de la qualité des services fournis à la population

Produits

- 25 185 patrouilles de la Police des Nations Unies (23 postes de police × 3 patrouilles par jour × 365 jours), dont au moins 9 125 effectuées avec la police et la gendarmerie nationales en vue d'appuyer les activités des services nationaux de maintien de l'ordre visant à lutter contre la criminalité et à protéger la population civile dans tout le pays
- 21 900 patrouilles des unités de police constituées des Nations Unies (6 unités × 10 patrouilles × 365 jours) et, dans leur périmètre de déploiement, 400 escortes de membres du personnel des Nations Unies non armés dans l'exercice de leurs fonctions
- Conseils et soutien opérationnel aux services nationaux de maintien de l'ordre en vue de l'élaboration d'une stratégie visant à assurer la sécurité lors des élections et appui à la gestion de l'ordre public durant le processus électoral (17 ateliers de formation des formateurs et 16 séminaires à l'intention de 1 940 policiers et gendarmes)
- Services de conseils et d'assistance technique en vue de la restructuration et du renforcement de la Police nationale, y compris l'amélioration de la gestion des ressources humaines de la Direction générale de la Police nationale grâce à des conseils sur la mise en place d'un système informatisé et d'une base de données à cet effet
- Aide et conseils quotidiens, dans le cadre du partage des locaux avec les forces de l'ordre nationales, sur la réorganisation et le rééquipement des services de police centraux et régionaux et la création d'un système intégré et centralisé de communication et de coordination
- Aide et conseils quotidiens en vue du renforcement des capacités des services nationaux de police scientifique en matière de protection des lieux de crime, d'identification des auteurs et d'archivage des dossiers pénaux
- Poursuite des activités de conseils et d'assistance technique en vue du renforcement de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, notamment auprès des coordonnateurs nationaux, afin de les aider à mettre au point une réglementation juridique et des procédures dans ce domaine
- Conseils et assistance technique quotidiens en vue de mettre en œuvre le mécanisme de sélection du personnel de police, le plan d'action policière et la réforme de la gendarmerie
- Assistance quotidienne en vue de promouvoir le principe de police de proximité et de le faire appliquer par la police ivoirienne, conformément aux normes internationales, et en vue de créer et de rendre opérationnelles, dans la police et la gendarmerie, des unités d'enquête spéciales chargées de lutter contre les violences faites aux enfants et aux femmes

- Organisation de 36 ateliers de formation des formateurs sur le maintien de l'ordre public à l'intention de 2 645 policiers et gendarmes
- 9 projets à effet rapide visant à appuyer la remise en état et l'équipement des installations de la gendarmerie et de la police
- 5 rencontres avec la composante police de la MINUL dans le cadre de la coopération entre missions en vue de partager des informations sur les conditions de sécurité à la frontière et d'améliorer la gestion du contrôle des frontières en menant des initiatives coordonnées avec les services de police locaux

Facteurs externes

Il existe une volonté politique de mener à bien la réforme de la police et de la gendarmerie dans le cadre des élections.

Il existe une coopération efficace entre le système judiciaire et les services de maintien de l'ordre.

L'épidémie d'Ebola recule dans la sous-région, permettant ainsi aux différentes missions de mener des activités de coopération.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 4 (ordre public)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2014/15										555
Effectif proposé 2015/16										500
Variation nette										(55)
<i>II. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2014/15										1 000
Effectif proposé 2015/16										1 000
Variation nette										–
<i>III. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2014/15										36
Effectif proposé 2015/16										–
Variation nette										(36)
<i>IV. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Volontaires des Nations Unies</i>			Total
Bureau du chef de la police										
Postes approuvés 2014/15	–	1	4	1	2	8	8	–		16
Postes proposés 2015/16	–	1	4	1	2	8	7	–		15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–		(1)

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2							
Section des affaires pénitentiaires											
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	3	–	5	4	1	10		
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Variation nette	–	–	(2)	(3)	–	(5)	(4)	(1)	(10)		
Section de la justice											
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	3	1	6	7	5	18		
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Variation nette	–	–	(2)	(3)	(1)	(6)	(7)	(5)	(18)		
Total partiel, personnel civil											
Postes approuvés 2014/15	–	1	8	7	3	19	19	6	44		
Postes proposés 2015/16	–	1	4	1	2	8	7	–	15		
Variation nette	–	–	(4)	(6)	(1)	(11)	(12)	(6)	(29)		
Total (I à IV)											
Effectif approuvé 2014/15										1 635	
Effectif proposé 2015/16										1 515	
Variation nette										(120)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 11 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 12 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes

Bureau du chef de la police

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste d'agent des services généraux)*

75. La suppression du poste vacant de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) vise à optimiser l'utilisation des ressources au vu de la réduction des activités de la composante ordre public. Les services de chauffeur seront assurés au moyen des ressources disponibles.

Section des affaires pénitentiaires

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes (suppression de 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 3 postes P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)

76. La Section des affaires pénitentiaires a été supprimée à la suite de l'adoption de la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité, par laquelle il a été mis fin au mandat de l'Opération en matière pénitentiaire.

Section de la justice

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 1 poste P-5, 1 poste P-4, 3 postes P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (suppression de 5 postes d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes)

77. La Section de la justice a été supprimée au vu de la réduction des activités de la composante ordre public, qui fait suite à l'adoption de la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité.

78. Trente-six emplois de spécialiste des questions pénitentiaires (personnel fourni par des gouvernements) ont été supprimés pour tenir compte de la réduction des activités de la composante ordre public, en application de la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité.

Composante 5 : appui

79. Au cours de l'exercice considéré, la composante appui, qui englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe déontologie et discipline, apportera un soutien au personnel des services organiques en assurant des services logistiques et administratifs et des services de sécurité pour aider l'Opération à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants, en améliorant encore ses services et en réalisant des gains d'efficacité. Le projet de budget ne prévoit pas d'achat de nouveau matériel, hormis les articles indispensables pour préserver la sécurité et la capacité d'intervention de l'Opération.

80. L'Opération va continuer d'optimiser ses moyens aériens en cessant d'utiliser un avion Lear Jet et un hélicoptère Mi-8 à partir de janvier 2016 et en remplaçant un avion Dash-8 par un appareil de plus petite capacité de type Beech ou équivalent pour l'exercice. L'Opération cessera aussi d'utiliser un autre hélicoptère du fait de la création de la Force d'intervention rapide, qui va entraîner le remplacement de 3 appareils Bell par 1 Mi-17 et 1 Mi-171Sh. En outre, le parc automobile va être réduit de 44 véhicules légers de transport de passagers pour tenir compte de la diminution des effectifs et du nombre de sites.

81. Le nombre total de locaux va être ramené de 58 à 40, soit une diminution de 18. Aucun nouveau projet de construction important ne sera entrepris au cours de l'année. Dans le cadre des préparatifs qu'elle continue de mener en vue de sa transition, l'Opération accordera une importance particulière au programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, en privilégiant les voyages à l'intérieur de la zone de la mission pour former le personnel, et à la diminution du coût de la formation.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

5.1 Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'appui apporté à l'Opération dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

5.1.1 Maintien du nombre d'accidents de la route à 1,5 pour 100 véhicules au maximum (2013/14 : 1,6; 2014/15 : 1,5; 2015/16 : 1,5)

5.1.2 Progrès accomplis dans la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja)

5.2 Entrée en fonctions des Volontaires des Nations Unies sélectionnés au plus tard 8 semaines après la date de départ de l'ancien titulaire du poste

5.2.1 Nombre moyen de semaines entre la date de sélection et la date d'arrivée des Volontaires des Nations Unies (2013/14 : 9 semaines; 2014/15 : 8 semaines; 2015/16 : 7 semaines)

Produits
Amélioration des services

- Gestion plus efficace du carburant grâce au raccordement des sites d'intervention sur le réseau national

Militaires, policiers et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 5 245 membres des contingents, 192 observateurs militaires, 500 policiers des Nations Unies et 1 000 membres des unités de police constituées au maximum
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police
- Entreposage et distribution de 422 tonnes de rations ainsi que d'une réserve de 7 jours de rations de combat sur 8 sites de l'Opération (Abidjan : 2; secteur est : 3; secteur ouest : 3), et d'une réserve de 14 jours de rations de combat et d'eau pour les membres des contingents et des unités de police constituées sur 39 sites
- Administration d'un effectif moyen de 1 225 membres du personnel civil, dont 358 recrutés sur le plan international, 713 recrutés sur le plan national, 154 Volontaires des Nations Unies et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble des militaires, des policiers et du personnel civil (formation, prévention, surveillance et mesures disciplinaires en cas de conduite répréhensible)
- Achèvement de la rénovation des bâtiments et infrastructures de la mission, en vue de leur mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation de toutes les installations de la mission sur 40 sites
- Fourniture de services d'assainissement, y compris collecte et évacuation des eaux usées et des déchets, pour les 40 locaux de l'Opération
- Exploitation et entretien de 23 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU sur 18 sites

- Entreposage et distribution de 4,5 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes (283 appartenant à l'ONU et 211 appartenant aux contingents)
- Entretien et rénovation de 15 km de routes et de 15 terrains d'aviation sur 15 sites et de 6 parcs de stockage de carburant aviation sur 6 sites
- Exploitation et entretien de 23 stations de traitement des eaux usées appartenant à l'ONU sur 15 sites
- Exploitation et entretien de 283 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 40 locaux

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 690 véhicules appartenant à l'ONU, dont 20 véhicules blindés, dans 3 ateliers sur 3 sites
- Distribution de 4,2 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette assurant 7 jours sur 7 le transport, chaque jour, de 270 fonctionnaires des Nations Unies en moyenne entre leur logement et la zone de la mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et de 9 hélicoptères, dont 3 hélicoptères de combat pour lesquels les frais sont partagés avec la MINUL et 4 hélicoptères militaires polyvalents sur 4 sites (Abidjan, Bouaké, Daloa et aéroport de Man) jusqu'en janvier 2016, date à laquelle l'Opération cessera d'utiliser 1 avion et 1 hélicoptère, ramenant ainsi sa flotte à 2 avions et 8 hélicoptères
- Distribution de 4,3 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux transports aériens

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 2 navires

Communications

- Assistance technique et entretien d'un réseau satellite comprenant 1 station terrienne permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Assistance technique et entretien de 18 microterminaux VSAT, 30 centraux téléphoniques, 20 liaisons hertziennes et 5 dispositifs de visioconférence
- Assistance technique et entretien de 532 radios à haute fréquence, 112 radios à très haute fréquence (sol-air), 3 350 radios à ultra-haute fréquence et 23 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence
- Assistance technique et entretien de 15 stations de radio FM et de 4 studios de production

Informatique

- Assistance technique et entretien de 15 serveurs physiques et 105 serveurs virtuels, 1 935 ordinateurs, 200 infrastructures de bureau virtuel, 415 imprimantes et 260 expéditeurs numérique sur 40 sites
- Assistance technique et entretien de 25 réseaux locaux, 1 réseau étendu et 1 réseau métropolitain pour 1 985 usagers sur 40 sites
- Assistance technique et entretien de 19 réseaux sans fil. L'augmentation du nombre de ces réseaux tient au fait que les sites isolés sont connectés par satellite et que de nouvelles liaisons satellites ont été créées avec les camps AK et Riviera
- Assistance technique et appui pour 2 500 comptes de courrier électronique
- Élaboration d'un système d'information géographique permettant de produire environ 2 200 cartes administratives, thématiques ou de planification destinées à éclairer les décisions, à favoriser la compréhension des situations et à servir des fins opérationnelles

Santé

- Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau I+ appartenant à l'ONU à Seboko/Abidjan, 1 dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU dans le secteur ouest, 16 dispensaires de niveau I appartenant aux pays fournisseurs de contingents sur 10 sites, 2 dispensaires régionaux de niveau II et 5 installations médicales nationales de niveau III pour l'ensemble du personnel de l'Opération et des organismes des Nations Unies et pour la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre dans toute la zone de la mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, y compris à destination de 3 hôpitaux de niveau IV sur 3 sites
- Exploitation et entretien d'installations pour les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH destinés à l'ensemble du personnel de l'Opération

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la mission, y compris la protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de l'Opération et des hauts fonctionnaires en visite
- Évaluation de la sécurité sur 31 sites dans toute la zone de la mission, et notamment dans 810 logements
- Organisation de 780 séances de sensibilisation aux questions de sécurité et d'information sur les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la mission et les membres de leur famille
- Organisation de 156 séances d'initiation aux questions de sécurité et de 4 exercices de lutte contre les incendies et d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel

Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de fournir les biens et services commandés.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 5 (appui)

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SSG/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4 ^a	P-3/P-2	Service mobile ^a				
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	2	1	5	2	–	7
Postes proposés 2015/16	–	–	2	2	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	5	59	65	101	–	166
Postes proposés 2015/16	–	–	1	5	55	61	96	–	157
Variation nette	–	–	–	–	(4)	(4)	(5)	–	(9)
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2014/15	–	1	5	6	10	22	21	6	49
Postes proposés 2015/16	–	1	3	5	10	19	21	6	46
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	(3)	–	–	(3)

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile ^a	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SSG/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4 ^a	P-3/P-2						
Services administratifs										
Postes approuvés 2014/15	–	–	9	10	20	39	115	25	179	
Postes proposés 2015/16	–	–	7	9	19	35	110	22	167	
Variation nette	–	–	(2)	(1)	(1)	(4)	(5)	(3)	(12)	
Services d'appui intégrés										
Postes approuvés 2014/15	–	–	10	24	112	146	366	73	585	
Postes proposés 2015/16	–	–	9	16	98	123	323	64	510	
Variation nette	–	–	(1)	(8)	(14)	(23)	(43)	(9)	(75)	
Total partiel (personnel d'appui)										
Postes approuvés 2014/15	–	1	27	47	202	277	605	104	986	
Postes proposés 2015/16	–	1	22	37	183	243	552	92	887	
Variation nette	–	–	(5)	(10)	(19)	(34)	(53)	(12)	(99)	

^a Y compris 1 P-4, 3 agents du Service mobile et 12 agents des services généraux (emplois de temporaire) pour six mois seulement.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 34 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 53 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 12 postes

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes (suppression de 3 postes d'agent du Service mobile et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des ressources humaines)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes d'agent des services généraux)

82. Il est proposé de supprimer deux postes d'agent de sécurité (Service mobile), à savoir les postes de chef des enquêtes et de chef de la protection rapprochée, comme suite à l'examen des effectifs mené en 2013 et conformément au plan de consolidation de l'Opération, en application duquel plusieurs lieux d'affectation ont été fermés. Les fonctions correspondantes seront assurées par les autres agents de sécurité à ce qualifiés et formés.

83. À la suite de la fermeture de deux lieux d'affectation à Seguela et Tabou, il est proposé de supprimer un poste d'agent de sécurité de zone (Service mobile) et de réaffecter le second au Groupe de la formation (Section des ressources humaines). Il est aussi prévu de supprimer cinq postes d'opérateur radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les titulaires étaient chargés d'assurer la permanence aux stations fixes régionales sous la supervision des agents de

sécurité de zone et d'assurer la réception et l'envoi de toutes les informations concernant les Nations Unies. Ces postes ne sont plus nécessaires au vu de la fermeture des lieux d'affectation.

84. De plus, après les élections, la Section de la sécurité verra ses effectifs diminués de 13 postes d'agent de sécurité et d'assistant aux enquêtes sur les atteintes à la sécurité (1 SM et 12 GN) pour tenir compte de la diminution des activités de l'Opération qui surviendra dès janvier 2016.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes
(suppression de 2 postes P-4)*

85. Au vu de la fermeture de plusieurs bureaux locaux dans le secteur est (à savoir Aboisso, Adzope, Bouna et Abengourou) et de la réduction des interventions dans la région, et sachant que l'Opération maintiendra ses activités dans l'ouest, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire d'administration (P-4), dont le titulaire était chargé de la coordination des questions administratives dans le secteur.

86. De plus, le transfert des fonctions d'audit et de suivi du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau du Chef des services administratifs offrira la possibilité d'optimiser la répartition de la charge de travail. Ainsi, il est recommandé de supprimer le poste de fonctionnaire d'administration (P-4) dont le titulaire est chargé de ces fonctions, qui seront assurées au moyen des ressources existantes au Bureau du Chef des services administratifs.

Section des finances et du budget

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste P-3)*

87. Au vu de la réduction globale des activités de l'Opération et de la diminution de la charge de travail qui s'ensuit pour la Section des finances et du budget, il est proposé de supprimer le poste P-3 de fonctionnaire des finances.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 5 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes

Bureau du Chef des services administratifs

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste d'agent des services généraux)*

88. Au vu de la réduction des activités de l'Opération, il n'est plus nécessaire de conserver le poste, vacant depuis plusieurs mois, d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Bouaké, au Bureau du Chef des services administratifs.

Groupe du VIH/sida

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)

89. Compte tenu du retrait progressif de l'ONUSI et du transfert des activités programmatiques extérieures du Groupe du VIH/sida à l'équipe des Nations Unies ou à d'autres partenaires, notamment des partenaires gouvernementaux nationaux et des organisations non gouvernementales, il est proposé de supprimer dans le secteur ouest un poste de Volontaire des Nations Unies chargé de la formation sur le VIH/sida. Le Groupe du VIH/sida s'occupera uniquement d'activités internes, telles que les services de dépistage volontaire et de conseils confidentiels, et le lancement d'un programme de sensibilisation au VIH, y compris entre collègues, pour l'ensemble du personnel de l'ONUSI. Il y a donc une baisse des effectifs requis. Le poste P-4 de spécialiste du VIH/sida sera également supprimé à compter du 1^{er} janvier 2016.

Groupe des services généraux

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (suppression de 2 P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (suppression de 2 postes d'agent des services généraux et création de 1 poste d'administrateur)

90. Compte tenu du retrait de l'ONUSI, la Mission recevra, et donc gèrera, moins de matériel à compter de l'exercice 2015/16; dans le même temps, l'accent sera mis sur la cession du matériel. Dans ce contexte, la suppression des 2 postes P-3 de chef du Groupe de la réception et de l'inspection et de chef du Groupe du contrôle du matériel et des stocks, ainsi que d'un poste d'assistant chargé du contrôle du matériel (agent des services généraux) est en accord avec la réorganisation de la gestion du matériel.

91. Dans le même ordre d'idées, les activités de gestion des installations devraient baisser en 2015/16, faute de nouveaux travaux et l'accent étant mis sur l'entretien des locaux existants. Dans ce contexte, la Mission propose la suppression de 1 poste d'assistant (gestion des installations) (agent des services généraux).

92. Il est également proposé de supprimer 1 poste d'assistant (gestion du matériel) (agent du Service mobile) et de créer 1 poste de spécialiste de la gestion du matériel (administrateur adjoint de 1^{re} classe recruté sur le plan national). Le titulaire de ce nouveau poste, qui contribuera au renforcement des capacités nationales, sera tout à fait à même de remplir ces fonctions. Plus la Mission entre dans sa phase de retrait, plus l'accent sera mis sur les activités de cession du matériel, notamment les biens de grande valeur. Le spécialiste de la gestion du matériel (administrateur adjoint de 1^{re} classe recruté sur le plan national) devra assumer les responsabilités supplémentaires.

Groupe de l'orientation du personnel

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

93. La charge de travail du Groupe de l'orientation du personnel de l'ONUSI a progressivement augmenté depuis le mois d'octobre 2013 en raison de la transition

et de la diminution des activités de la mission. La première réduction des effectifs et ses répercussions ont, en particulier, créé beaucoup de tension chez les fonctionnaires nationaux ou internationaux de l'ONUCI. Les problèmes psychologiques tels que la dépression, l'anxiété, la fatigue, les symptômes psychosomatiques et les comportements mésadaptés ont fortement augmenté, y compris l'abus d'alcool et de drogues, les problèmes d'ajustement et le surmenage. On a constaté une augmentation de la demande de soutien psychologique professionnel à l'intention de fonctionnaires des Nations Unies.

94. En créant un poste de conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national) au secteur ouest, on pourrait prendre en charge les besoins du personnel en matière de soutien psychosocial et d'appui, notamment dans la perspective de la réduction d'effectifs et des licenciements prévus. Le conseiller du personnel devrait également collaborer à la préparation de la stratégie d'achèvement de l'Opération. Le titulaire du poste, au fait de la culture et des coutumes locales, devrait avoir les qualifications lui permettant de répondre aux besoins du personnel national de l'Opération. Il devrait également faciliter la promotion et la formation des membres actuels du réseau d'entraide par les pairs du secteur ouest, veillant à renforcer les capacités concernant les premiers soins psychologiques et d'autres compétences d'entraide de base pour les non-spécialistes de la santé mentale.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section de la sécurité, transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes (transfert, de la Cellule intégrée de formation, de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 3 postes d'agent des services généraux soumis à recrutement national, transformation de 1 poste du Service mobile en poste de la catégorie des services généraux soumis à recrutement national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (transfert de 3 postes de la Cellule intégrée de formation)

95. Il est proposé de transformer un poste d'assistant à la gestion des ressources humaines (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en conformité avec les lignes directrices concernant le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Cette transformation permettra de transférer progressivement les responsabilités aux fonctionnaires recrutés sur le plan national.

96. Il est également proposé de transférer 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 3 postes d'agent des services généraux et 3 postes de Volontaire des Nations Unies (assistant d'équipe et responsables de la formation, respectivement), du Centre intégré de formation à la Section des ressources humaines, afin d'établir des synergies des activités et d'améliorer l'organisation des carrières en vue de la réduction des effectifs, en intégrant la formation dans le cadre plus large de la gestion des ressources humaines.

Cellule intégrée de formation

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-4)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (transfert, à la Section des ressources humaines, de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 3 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (transferts)

97. L'Opération propose de supprimer le poste P-4 de chef de la Section de la formation, suite au regroupement des activités découlant du transfert de tous les autres postes de la Cellule intégrée de formation à la Section des ressources humaines et de la réduction prévue des activités de formation en 2015/16.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (déclassement de 1 poste P-4 à P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 1 poste d'administrateur et de 3 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)

98. Compte tenu de la réduction des activités et des effectifs en 2015/16, la Mission propose de déclasser un poste de médecin de la classe P-4 à la classe P-3. Les fonctions associées à ce nouveau poste, moins importantes en matière de gestion, permettront d'assurer le contrôle et la prévention des maladies par un spécialiste chargé d'appliquer les directives pertinentes en cas d'épidémies, telles qu'Ébola et d'autres fièvres hémorragiques.

99. En outre, en raison de l'automatisation et de la rationalisation de certains processus à la Section des services médicaux et d'une baisse attendue de la charge de travail globale de la Section du fait de la diminution du nombre total de fonctionnaires de l'ONUCI en 2015/16, la Mission propose de supprimer 1 poste d'ambulancier, 2 postes d'infirmier, 1 poste d'assistant chargé des soins dentaires (agent des services généraux) et 1 poste de médecin (administrateur recruté sur le plan national).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)

100. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux et un poste de Volontaire des Nations Unies [tous deux postes d'assistant (achats)] dans la perspective de la réduction des effectifs de la Mission et, par voie de conséquence, de l'incidence sur le volume des achats, une augmentation des activités liées à la cession de matériel étant toutefois prévue. La Section des achats prévoit qu'elle aura besoin de 2 postes d'assistant (achats) en moins en 2015/16. Les fonctions associées

à ces postes, à savoir le traitement des questions administratives, des appels d'offres de faible niveau et des demandes d'exemption fiscale, peuvent être exécutées par le reste de l'équipe dans les limites des volumes de travail prévus. Les modifications apportées au tableau d'effectifs permettra de veiller à ce que les ressources de la Section des achats soient utilisées de manière efficace, dans la limite des effectifs.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 23 postes (suppression de 1 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 13 postes d'agent du Service mobile, transformation de 1 poste de la classe P-3 en poste du Service mobile et transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 43 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 44 postes de la catégorie des services généraux soumis à recrutement national, transformation de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national en 2 postes d'agent du Service mobile)

Bureau du Chef des services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-3 de la Section des approvisionnements, transfert de 1 poste d'agent (Service mobile) du Groupe de la planification relevant des services d'appui intégrés)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre des opérations logistiques conjointes)

101. Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le début de la transition de l'ONUCI, il est indispensable que le Bureau du Chef des services d'appui intégrés mette en place des fonctions améliorées de contrôle efficace et efficient des questions de budget, de financement, de personnel, de formation, de respect des normes, de l'application des recommandations d'audit et des orientations générales en matière d'administration. La transformation du poste P-3 de fonctionnaire chargé des carburants de la Section des approvisionnements en poste de fonctionnaire d'administration et le transfert du poste d'assistant administratif du Groupe de la planification au Bureau du Chef des services d'appui intégrés permettront d'améliorer sensiblement les fonctions de supervision et de direction du Bureau, ce qui améliorera en retour les méthodes de travail, les initiatives en matière de gestion et les gains d'efficacité dans le cadre des projets, sans incidence financière supplémentaire pour l'Opération.

102. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux) du Bureau du Chef des services d'appui intégrés au Centre des opérations logistiques conjointes afin de donner des perspectives de carrière au personnel de la Section recruté sur le plan national.

Groupe du matériel appartenant aux contingents

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

103. Compte tenu de la baisse des effectifs militaires et de police, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-3) et un poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agent des services généraux recruté sur le plan national). D'après les estimations, la charge de travail de l'équipe restante demeurera gérable compte tenu du nombre de contingents et de sites militaires et de police à inspecter, et il sera également possible de s'acquitter efficacement de toutes les autres tâches nécessaires.

Groupe de la planification

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau du Chef des services d'appui intégrés)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (transfert, du Centre des opérations logistiques conjointes, de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

104. Compte tenu du retrait de l'ONUCI et de la réduction des activités, il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) au Bureau du Chef des services d'appui intégrés. Le titulaire du poste serait chargé d'appuyer la mise en place d'un contrôle efficace et efficient des questions budgétaires et financières, de la formation et du respect des normes.

105. Les fonctions d'assistant administratif seront couvertes en partie par l'assistant au soutien logistique (agent des services généraux), poste transféré du Centre des opérations logistiques conjointes pour aider le Groupe de la planification et contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de l'information et de l'établissement des rapports.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 postes (suppression de 1 poste P-2 et de 5 postes du Service mobile, transformation de 1 poste du Service mobile en poste de la catégorie des services généraux soumis à recrutement national)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 10 postes (suppression de 11 postes de la catégorie des services généraux, transformation de 1 poste du Service mobile en poste de la catégorie des services généraux soumis à recrutement national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)

106. Compte tenu de la réduction des activités de l'ONUCI en 2015/16 et, par conséquent, de la réorganisation ultérieure du secteur est, il est proposé de supprimer 2 postes d'assistant aux télécommunications [coordonnateur régional pour les technologies de l'information et des communications et assistant chargé de

la gestion des biens et des fournitures (agent du Service mobile)], étant donné que leurs attributions, notamment l'encadrement et la supervision, seront fusionnées avec celles des postes de la Section des communications et de l'informatique à Abidjan. Il est prévu de conserver un entrepôt plus petit dans le secteur est, qui sera géré par un agent recruté sur le plan national sous la supervision d'un spécialiste recruté sur le plan international.

107. En outre, il est proposé de supprimer 2 postes d'assistant aux télécommunications [1 assistant à la facturation (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant informaticien (Volontaire des Nations Unies) à Daloa] et 1 poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe spécialiste des systèmes informatiques (P-2), vacant du fait qu'aucun candidat inscrit sur la liste n'a les qualifications requises. L'Opération se propose également de supprimer un poste d'assistant informaticien (agent du Service mobile), étant donné que les services de systèmes d'information géographique destinés aux missions seront de plus en plus assurés de manière centralisée par le Centre de services mondial.

108. En outre, la Mission recommande la suppression de 11 postes d'agent des services généraux, à savoir 3 postes de technicien en transmissions, 3 postes d'assistant aux communications, 2 postes d'assistant informaticien, 2 postes d'assistant d'équipe et 1 poste de technicien radio. Ces postes sont vacants et ne sont plus requis du fait de la réorganisation et de l'informatisation des fonctions du standard téléphonique, et de la réduction progressive des services de la Section.

109. La Mission recommande également la transformation du poste d'assistant administratif de la catégorie du Service mobile en poste d'agent des services généraux du fait de la diminution des fonctions et des activités de l'ONUCI. Comme ces fonctions ne doivent plus être nécessairement remplies par un fonctionnaire recruté sur le plan international, la transformation proposée serait bénéfique pour le renforcement des capacités nationales.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 1 poste P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 17 postes (suppression de 17 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression)

110. La réduction des effectifs militaires et de police et, partant, du nombre de camps, ainsi que le plan visant à fusionner le secteur Abidjan et le secteur est entraîneront la fermeture du Bureau régional du secteur est. En conséquence, la mission propose la suppression de 2 postes dans le secteur est, c'est-à-dire d'ingénieur régional à la classe P-3 ou de technicien du génie (agent du Service mobile), ainsi que de 1 poste de responsable de la gestion du matériel (agent du Service mobile) et de 2 postes de superviseur et de technicien du Service de gestion des bâtiments (Volontaires des Nations Unies) à Abidjan. Les tâches assurées par les titulaires de ces postes seront reprises par le reste de l'équipe à Abidjan, du fait de la diminution générale du nombre de camps et de la collaboration mise en place à la suite de la fusion des secteurs.

111. Par ailleurs, il est proposé de supprimer 12 postes d'agent des services généraux du secteur est (1 menuisier, 2 électriciens, 4 plombiers, 1 mécanicien (groupes électrogènes), 2 techniciens spécialistes de la climatisation, 1 chauffeur et 1 soudeur) et 5 postes d'agent des services généraux d'Abidjan (1 poste d'assistant (gestion des installations), 1 assistant mécanicien, 1 employé d'entrepôt, 1 assistant administratif et 1 assistant génie électrique), étant donné que le volume des travaux de génie baissera du fait de la réduction des contingents et de la fermeture des camps.

Centre des opérations logistiques conjointes

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, transfert, du Bureau du Chef des services d'appui intégrés, de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert au Groupe de la planification de 1 poste d'agent des services généraux)

112. Compte tenu de la réduction prévue des activités, du fait de la mise en œuvre des mesures de transition et de retrait, la mission recommande de supprimer le poste de spécialiste de la logistique (P-3) à Daloa, et d'en transférer les fonctions au spécialiste de la logistique (administrateur recruté sur le plan national) à Daloa, en vue du renforcement des capacités nationales.

113. En revanche, la mission propose de supprimer le poste de spécialiste de la logistique (administrateur recruté sur le plan national) à Bouaké, en raison de la fusion du secteur est et du secteur Abidjan en un seul secteur ainsi que de la baisse des activités d'appui à la suite de la réduction des effectifs militaires, en particulier dans le secteur est.

114. Il est également proposé de transférer le poste d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux) à Abidjan au service de gestion de l'information et de l'établissement de rapports du Groupe de la planification, en vue du renforcement des capacités nationales dans ce domaine.

115. Le poste d'agent des Services généraux (assistant administratif) sera transféré du Bureau du Chef des Services d'appui intégrés pour permettre au personnel recruté sur le plan national de tirer parti des possibilités de promotion dans cette section.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression)

116. Du fait de la fusion prévue du secteur Abidjan et du secteur est en un seul secteur et de la réduction anticipée des camps de l'ONUCI, il n'est plus justifié d'avoir 1 poste de fonctionnaire P-3 régional chargé du contrôle des mouvements et

2 postes d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies) dans le secteur est et à Abidjan.

117. Les activités de transport des marchandises du Groupe des expéditions à Abidjan devraient énormément baisser. La mission propose donc de supprimer 2 postes d'assistant au contrôle des mouvements (1 SM et 1 G).

118. Dans le même temps, un examen critique de l'ensemble des fonctions a été effectué et, chaque fois que possible, les ressources ont déjà été transférées ou combinées pour obtenir des gains d'efficacité et les services sous-traités. Par conséquent, la mission recommande la suppression du poste de chef du contrôle des mouvements (P-4). Pour l'exercice 2015/16, la gestion du contrôle des mouvements sera assurée par un fonctionnaire du contrôle des mouvements à la classe P-3. La gestion globale de la Section du contrôle des mouvements sera placée sous le Chef du contrôle des mouvements et des opérations aériennes (P-4), qui supervisera le contrôle des mouvements, les opérations aériennes et l'appui.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 1 P-3 et de 1 poste du Service mobile, réaffectation de 1 poste P-3 au Bureau du Chef des services d'appui intégrés, transformation de 1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile, transformation de 1 poste du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes (suppression de 3 postes de la catégorie des services généraux, transformation de 1 poste du Service mobile en poste de la catégorie des services généraux soumis à recrutement national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)

119. Dans la perspective de la réduction du nombre de contingents et de la diminution des activités d'approvisionnement, la mission recommande la suppression des postes suivants : 1 administrateur P-3 chargé de l'approvisionnement, 1 assistant à l'approvisionnement (agent du Service mobile), 1 assistant (rations) (Volontaire des Nations Unies) et 3 postes d'agent des services généraux (1 assistant administratif, 1 assistant (entrepôts) et 1 chauffeur). Les fonctions associées à ces postes devraient être exécutées de manière efficace par les autres membres de l'équipe.

120. La gestion des carburants devrait baisser; la mission recommande donc la réaffectation du poste de fonctionnaire chargé des carburants à la classe P-3 au Bureau du Chef des Services d'appui intégrés. Les fonctions associées à ce poste seront exécutées de manière efficace par les autres membres de l'équipe.

121. Pour tenir compte de la baisse des effectifs militaires et de police et de la diminution de la charge de travail, il est prévu de transformer le poste de fonctionnaire chargé des rations (P -3) en poste d'agent du Service mobile.

122. Il est également proposé de transformer le poste d'assistant (soutien logistique) (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, compte tenu de la diminution des activités liées à la distribution de

carburant et de l'appui au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national.

Section des transports

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes
(suppression de 3 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes
(suppression de 9 postes d'agent des services généraux)*

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression)

123. Compte tenu de la réduction du nombre de militaires et du personnel de police et, par conséquent, de la réduction des activités de transport et de l'externalisation des services de transport, il est proposé de supprimer 3 postes de fonctionnaire chargé des transports (Service mobile) à Abidjan, 1 assistant aux transports dans le secteur est (Bouaké) et 1 assistant chargé des transports dans l'atelier d'Abidjan.

124. Du fait de la réduction du parc de véhicules, le nombre de chauffeurs requis est moins important. Il est prévu de supprimer 8 postes de chauffeur et 1 poste de technicien automobile (agent des services généraux) ainsi que 2 postes de mécanicien (Volontaire des Nations Unies).

Section des opérations aériennes

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes
(suppression de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes
(suppression de 2 postes d'agent des services généraux)*

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)

125. Compte tenu de la réduction de la flotte aérienne, il est proposé de supprimer le poste P-3 de fonctionnaire chargé des opérations aériennes et de confier les tâches réduites à l'administrateur chargé des opérations aériennes, recruté sur le plan national. Il est également proposé de supprimer le poste d'assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile), le poste d'assistant aux opérations aériennes à Daloa (Volontaire des Nations Unies), les 2 postes d'assistant (sécurité aérienne) et d'assistant (budget) de la Section des opérations aériennes. Les tâches accomplies par ces fonctionnaires seront exécutées de manière efficace par les autres membres de l'équipe.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2013/14) (1)	Montant alloué ^a (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	10 356,0	10 129,9	9 049,0	(1 080,9)	(10,7)
Contingents	241 931,7	196 714,4	159 772,7	(36 941,7)	(18,8)
Police des Nations Unies	25 903,4	24 502,7	21 924,2	(2 578,5)	(10,5)
Unités de police constituées	22 604,7	29 540,1	29 487,4	(52,7)	(0,2)
Total partiel	300 795,8	260 887,1	220 233,3	(40 653,8)	(15,6)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	77 801,1	71 686,3	62 699,9	(8 986,4)	(12,5)
Personnel recruté sur le plan national	25 974,8	21 175,0	17 836,5	(3 338,5)	(15,8)
Volontaires des Nations Unies	6 774,1	7 527,4	6 458,8	(1 068,6)	(14,2)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 151,2	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	591,8	1 835,2	370,6	(1 464,6)	(79,8)
Total partiel	112 293,0	102 223,9	87 365,8	(14 858,1)	(14,5)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	327,8	602,0	597,4	(4,6)	(0,8)
Voyages	5 297,7	3 669,0	3 204,0	(465,0)	(12,7)
Installations et infrastructures	46 807,5	34 283,9	33 152,4	(1 131,5)	(3,3)
Transports terrestres	7 403,0	7 067,4	8 355,2	1 287,8	18,2
Transports aériens	39 012,6	35 873,9	31 888,0	(3 985,9)	(11,1)
Transports maritimes ou fluviaux	181,5	6,1	7,2	1,1	18,0
Communications	5 065,4	8 030,9	4 933,6	(3 097,3)	(38,6)
Informatique	5 580,2	5 416,6	5 053,7	(362,9)	(6,7)
Santé	1 395,2	1 372,4	1 296,4	(76,0)	(5,5)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	20 659,1	32 137,1	20 154,8	(11 982,3)	(37,3)
Projets à effet rapide	2 010,4	2 000,0	2 000,0	–	–
Total partiel	133 740,4	130 459,3	110 642,7	(19 816,6)	(15,2)
Total brut	546 829,2	493 570,3	418 241,8	(75 328,5)	(15,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 158,9	8 896,0	7 779,5	(1 116,5)	(12,6)
Total net	536 670,3	484 674,3	410 462,3	(74 212,0)	(15,3)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	546 829,2	493 570,3	418 241,8	(75 328,5)	(15,3)

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

B. Contributions non budgétisées

126. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	13 770,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	13 770,9

^a Y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement.

C. Gains d'efficience

127. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 tiennent compte des mesures d'efficience suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	48,0	Des gains d'efficience peuvent être réalisés en utilisant le réseau de distribution d'eau potable déjà mis en place pour le personnel militaire à Seboko et dans les secteurs et en investissant dans des fontaines à eau reliées au réseau interne, ce qui permet d'annuler les contrats d'approvisionnement en eau.
Opérations aériennes	2 055,0	L'avion de type Dash-8 sera remplacé par un appareil de la gamme Beechcraft (ou équivalent) au cours de l'exercice 2015/16. Ce dernier a une plus faible capacité que le Dash-8 (19 passagers contre 44). Le gain d'efficience sera réalisé en rationalisant le nombre de personnes voyageant à bord des appareils de l'Organisation des Nations Unies et en réduisant le nombre de vols organisés en conséquence. L'ONUCI a mis en place une nouvelle politique relative à l'embarquement à bord des vols réguliers en attribuant des degrés de priorité aux passagers, et le plan de vol a été modifié dans cette perspective, permettant ainsi de gagner en efficience.
Total	2 103,0	

D. Taux de vacance de postes

128. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection 2015/16</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2,6	2,0	2,0
Contingents	6,6	2,0	2,0
Police des Nations Unies	11,7	11,0	11,0
Unités de police constituées	17,5	1,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	12,4	10,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	12,4	12,0	12,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6,7	6,0	4,0
Volontaires des Nations Unies	19,6	4,0	7,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	(33,3)	–	–
Personnel recruté sur le plan national	15,4	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	16,7	19,0	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

129. Les taux de vacance de postes proposés pour l'exercice 2015/16 tiennent compte des prévisions relatives à la réduction des effectifs militaires, civils et de police et au déploiement ainsi que des taux de vacance effectifs moyens en 2014/15.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

130. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2015/16, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 57 490 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
Matériel majeur	
Contingents	26 228,3
Unités de police constituées	5 533,5
Total partiel	31 761,8

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
Soutien logistique autonome	
Contingents	22 169,8
Unités de police constituées	3 559,1
Total partiel	25 728,9
Total	57 490,7

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,80	1 ^{er} octobre 2006	30 septembre 2010
Usage opérationnel intensif	1,90	1 ^{er} octobre 2006	30 septembre 2010
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,50	1 ^{er} octobre 2006	30 septembre 2010
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,00-4,25		

F. Formation

131. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	411,5
Voyages	
Voyages au titre de la formation	684,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	407,3
Total	1 502,8

132. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2015/16, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>
Formation interne	689	2 169	1 457	1 009	2 347	1 144	5 382	8 834	1 040
Formation externe ^a	81	138	73	23	66	45	–	15	9
Total	770	2 307	1 530	1 032	2 413	1 189	5 382	8 849	1 049

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

133. En 2015/16, l'ONUCI axera ses activités sur le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national en mettant en œuvre des programmes de formation interne ciblés consacrés, entre autres, à l'informatique, à la comptabilité de base, aux entretiens axés sur les compétences et aux langues, et en organisant d'autres stages de formation visant à la fois à développer les compétences des membres du personnel et à leur permettre d'assumer davantage de responsabilités au sein de la mission, et à faciliter leur réinsertion éventuelle sur le marché local. Afin d'obtenir le meilleur rapport coût-efficacité, la plupart des formations seront dispensées dans la zone de la mission avec les moyens internes. Le nombre de stages de formation prévu tient compte de la réduction des effectifs militaires et civils.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

134. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Poste budgétaire	
Coûts opérationnels directs pour la démobilisation de 9 200 ex-combattants	653,2
Appui pour la réinsertion d'ex-combattants	5 796,0
22 projets de réinsertion au niveau local	1 600,0
Total	8 049,2

135. L'appui que l'Opération fournira aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants est décrit dans les produits des réalisations escomptées 1.3 et 1.4 du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Les activités menées dans ce domaine en 2015/16 viseront à désarmer et à démobiliser 9 200 ex-combattants en Côte d'Ivoire. Les ressources demandées couvriront les frais afférents à la démobilisation et à la réinsertion de 9 200 ex-

combattants ainsi qu'à l'organisation, en coordination avec l'Autorité nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de 22 projets axés sur la réinsertion au niveau local et le renforcement de la cohésion sociale à l'intention des ex-combattants et des communautés d'accueil.

H. Services de détection des mines et de déminage

136. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	5 225,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

137. Parallèlement aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'Opération exécutera des produits en matière de gestion des armes et des munitions. À cet égard, elle mènera des activités sur les plans suivants : a) élimination des restes explosifs de guerre en vue de renforcer la protection des civils et la sécurité humaine; b) manipulation et entreposage en toute sécurité des armes et des munitions et destruction de celles, inutilisables, collectées pendant les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les opérations ponctuelles de désarmement sur les sites prévus à cet effet; c) sécurité personnelle et gestion des stocks; d) assistance technique aux autorités nationales ivoiriennes afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations en regard des instruments internationaux relatifs au désarmement dont la Côte d'Ivoire est signataire, à savoir la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions.

I. Projets à effet rapide

138. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2013-30 juin 2014 (dépenses effectives)	2 010,4	65
1 ^{er} juillet 2014-30 juin 2015 (dépenses approuvées)	2 000,0	80
1 ^{er} juillet 2015-30 juin 2016 (dépenses proposées)	2 000,0	80

139. Des ressources d'un montant de 2 millions de dollars sont demandées pour l'exercice 2015/16 afin de mettre en œuvre 80 projets à effet rapide portant sur les points suivants : appui à la mission de bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général, remise en état des infrastructures publiques en vue de faciliter la cohésion sociale et le règlement de conflits et organisation d'activités de communication (39 projets); promotion et protection des droits de l'homme, protection de l'enfance, droits de la femme, situation humanitaire et capacités de relèvement (22 projets); appui pour la remise en état et l'aménagement des locaux de la police et de la gendarmerie (10 projets); assistance pour le renforcement de la confiance entre les militaires et la population locale (9 projets).

140. L'exécution de projets à effet rapide par les composantes de l'ONUCI reste cruciale, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un appui à la mission de bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général aux fins du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale avant, pendant et après les élections. Les projets sont axés sur des domaines et des zones prioritaires, conformément au mandat de la mission et à sa restructuration.

III. Analyse des variations¹

141. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(1 080,9)	(10,7 %)

• Facteurs externes : taux de change

142. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la réduction des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance de la mission, du fait que le taux de change s'établit à 538,19 francs CFA pour 1 dollar des États-Unis, contre 475,26 francs CFA au cours de l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(36 941,7)	(18,8 %)

• Mandat : réduction des effectifs des militaires

143. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par deux facteurs : a) la réduction des effectifs, ramenés de 6 945 soldats en 2014/15 à 5 126 en 2015/16, ce qui entraîne une baisse des frais liés au remboursement aux gouvernements fournisseurs de contingents du coût des soldats et du matériel et aux rations, des frais de voyage à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement, et des indemnités journalières et de subsistance de la mission; b) le fait qu'il n'est pas prévu de déployer du matériel appartenant aux contingents en 2015/16.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(2 578,5)	(10,5 %)

• **Mandat : réduction des effectifs de police**

144. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la réduction des effectifs de police de 55 unités, ramenant le nombre d'agents de 555 en 2014/15 à 500 d'ici à juin 2015 et entraînant une baisse des frais liés à l'indemnité de subsistance de la mission et aux voyages à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement; b) le fait que le taux de change s'établit à 538,2 francs CFA pour 1 dollar contre 475,26 francs CFA au cours de l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(8 986,4)	(12,5 %)

• **Gestion : réduction des effectifs internationaux**

145. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la réduction de 53 postes soumis à recrutement international, dont le nombre est ramené de 411 en 2014/15 à 358 en 2015/16. En outre, un poste de spécialiste du VIH/sida de classe P-4 et 3 postes d'agent du Service mobile de la Section de la sécurité seront supprimés d'ici à la fin de l'année 2015.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(3 338,5)	(15,8 %)

• **Gestion : réduction des effectifs nationaux**

146. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la réduction de 83 postes, soumis à recrutement national, dont le nombre est ramené de 796 en 2014/15 à 713 en 2015/16. En outre, 12 postes d'agent des services généraux de la Section de la sécurité seront supprimés d'ici à la fin de l'année 2015. La diminution des dépenses prévues est également due au fait que le taux de change s'établit à 538,2 francs CFA pour 1 dollar des États-Unis, contre 475,26 francs CFA au cours de l'exercice précédent.

147. Cette réduction est en partie contrebalancée par la baisse du taux de vacance des postes d'agent des services généraux, qui passe de 6 % à 4 %.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 068,6)	(14,2 %)

• **Gestion : réduction du nombre de Volontaires des Nations Unies et augmentation du taux de vacance de postes**

148. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la réduction de 24 postes de Volontaire des Nations Unies, dont le nombre est ramené de 178 en 2014/15 à 154 en 2015/16; b) l'application d'un taux de vacance de poste de 7 % pour 2015/16, contre 4 % en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(1 464,6)	(79,8 %)

• **Mandat : réduction des effectifs**

149. La diminution des dépenses prévues s'explique par la réduction de 36 postes de membre du personnel fourni par des gouvernements, qui est ramené de 44 en 2014/15 à 8 en 2015/16, suite au départ de 36 spécialistes des questions pénitentiaires, conformément aux modifications que le Conseil de sécurité a apportées au mandat de l'ONUCI dans sa résolution 2162 (2014).

	<i>Variation</i>	
Voyages	(465,0)	(12,7%)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

150. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la baisse du nombre de voyages liés à la formation à l'intérieur de la zone de la mission et du nombre de formations externes planifiées, suite à la réduction des effectifs militaires et civils.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 131,5)	(3,3 %)

• **Gestion : modification de la portée du mandat**

151. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la baisse des coûts de location de locaux suite à la fermeture de 17 bases d'opérations; b) la réduction du montant des acquisitions de matériel de génie, notamment de boîtes à outil pour la menuiserie et la plomberie; c) le fait qu'aucun achat de matériel nécessaire à l'épuration des eaux n'est prévu. La diminution des dépenses est en partie contrebalancée par l'augmentation des frais liés aux services de sécurité, compte tenu de la nécessité d'assurer la sécurité du personnel civil, alors que ces frais étaient auparavant budgétisés dans les catégories des dépenses communes de personnel et de la réduction des effectifs militaires.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	1 287,8	18,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

152. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la hausse de la consommation de carburants et de lubrifiants en 2015/16, estimée à partir de la consommation effective de carburant pour les transports terrestres tout en tenant compte de la réduction des effectifs de l'Opération. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la diminution des dépenses liées à l'achat de pièces de rechange et aux frais d'assurance responsabilité civile, du fait de la réduction du parc automobile de 44 véhicules.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(3 985,9)	(11,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

153. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la suppression de l'avion de type Learjet en janvier 2016 et de l'hélicoptère de type Mi-8 en décembre 2015; b) le remplacement de l'avion de type Dash par un appareil de la gamme Beechcraft ou équivalent, et de trois hélicoptères Bell par 1 Mi-17 et 1 Mi-171Sh.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	1,1	18,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

154. L'augmentation des dépenses prévues s'explique par la hausse de la consommation de diesel par les nouveaux navires rapides qui entreront en service dans le courant de l'année.

	<i>Variation</i>	
Communications	(3 097,3)	(38,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

155. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la réduction des services d'information et des activités d'impression et de reproduction, compte tenu de la baisse des activités de la radio ONUCI FM prévue à partir de janvier 2016; b) la diminution des dépenses liées à l'achat de matériel de communication, étant donné que les stocks disponibles sont suffisants pour poursuivre les opérations; c) la baisse des frais liés aux communications par réseaux commerciaux et à l'achat de pièces de rechange compte tenu de la diminution prévue de l'utilisation du matériel suite à la réduction des effectifs.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(362,9)	(6,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

156. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la baisse des dépenses liées à l'achat de matériel et de licences; b) la diminution des frais afférents aux services informatiques compte tenu de la réduction des effectifs militaires et civils.

	<i>Variation</i>	
Santé	(76,0)	(5,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

157. La diminution des dépenses prévues s'explique par la réduction des frais liés à l'achat de matériel médical (appareil de radiographie, fauteuil dentaire, analyseur

automatique de paramètres à chimie sèche) et de fournitures inscrits au budget en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(11 982,3)	(37,3 %)

• **Gestion : modification de la portée du mandat**

158. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la réduction du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, étant donné que les activités touchent désormais uniquement aux ex-combattants qui n'ont pas encore bénéficié du programme. L'Autorité nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion entend traiter tous les cas en attente avant l'élection présidentielle en 2015. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses de fret et des coûts connexes, qui sont désormais comptabilisés à un seul poste budgétaire au titre de l'acquisition de l'ensemble des biens et du matériel, et par le fait que le transport intérieur du personnel et du matériel est effectué par un fournisseur, et non par une unité de transport des contingents.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

159. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 418 241 800 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

(b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération, à raison de 34 853 483 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Questions transversales

(A/68/782/Add.11)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les modalités et dépenses opérationnelles de la force de réaction rapide, y compris le concept d'opérations, seraient présentées dans le prochain rapport sur l'ONUCI que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité en vue de demander l'autorisation nécessaire à cette fin. Il est par ailleurs prévu que la force puisse répondre à d'autres crises dans la sous-région, si nécessaire, après approbation du Conseil. Le Comité compte que les arrangements de partage des coûts concernant l'utilisation prévue de la force de réaction rapide par la MINUL et d'autres missions de la paix de la sous-région seront précisés avant son déploiement (par. 60).</p>	<p>Les coûts afférents à la force de réaction rapide seront assumés par l'ONUCI et imputés aux autres missions dans la sous-région en fonction de l'utilisation qu'elles en ont faite.</p>

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste.** Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste.** Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste.** Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste.** Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

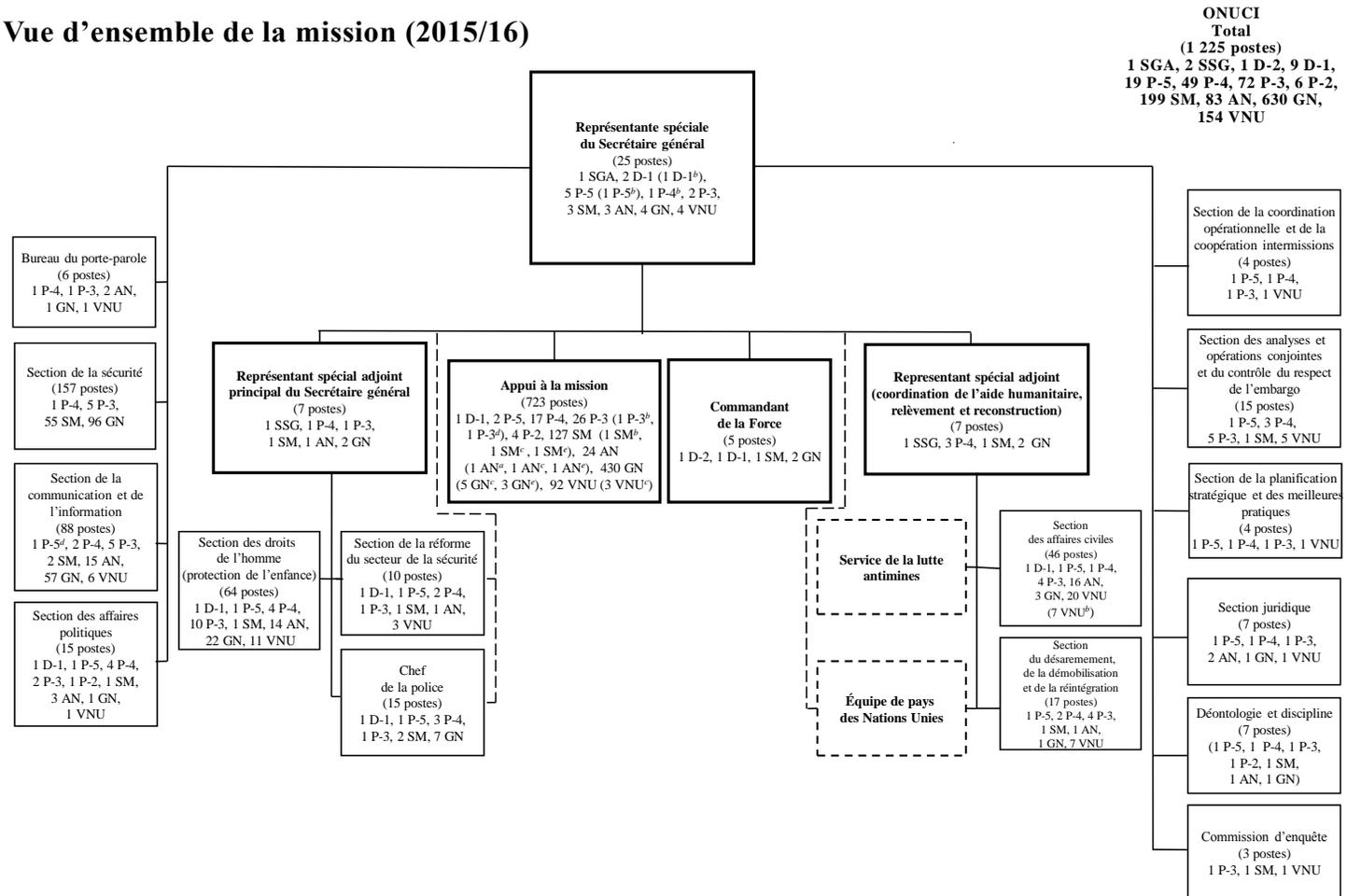
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II Organigrammes

A. Vue d'ensemble de la mission (2015/16)



Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; ASS : agent du Service de sécurité; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaires des Nations Unies.

^a Création de poste.

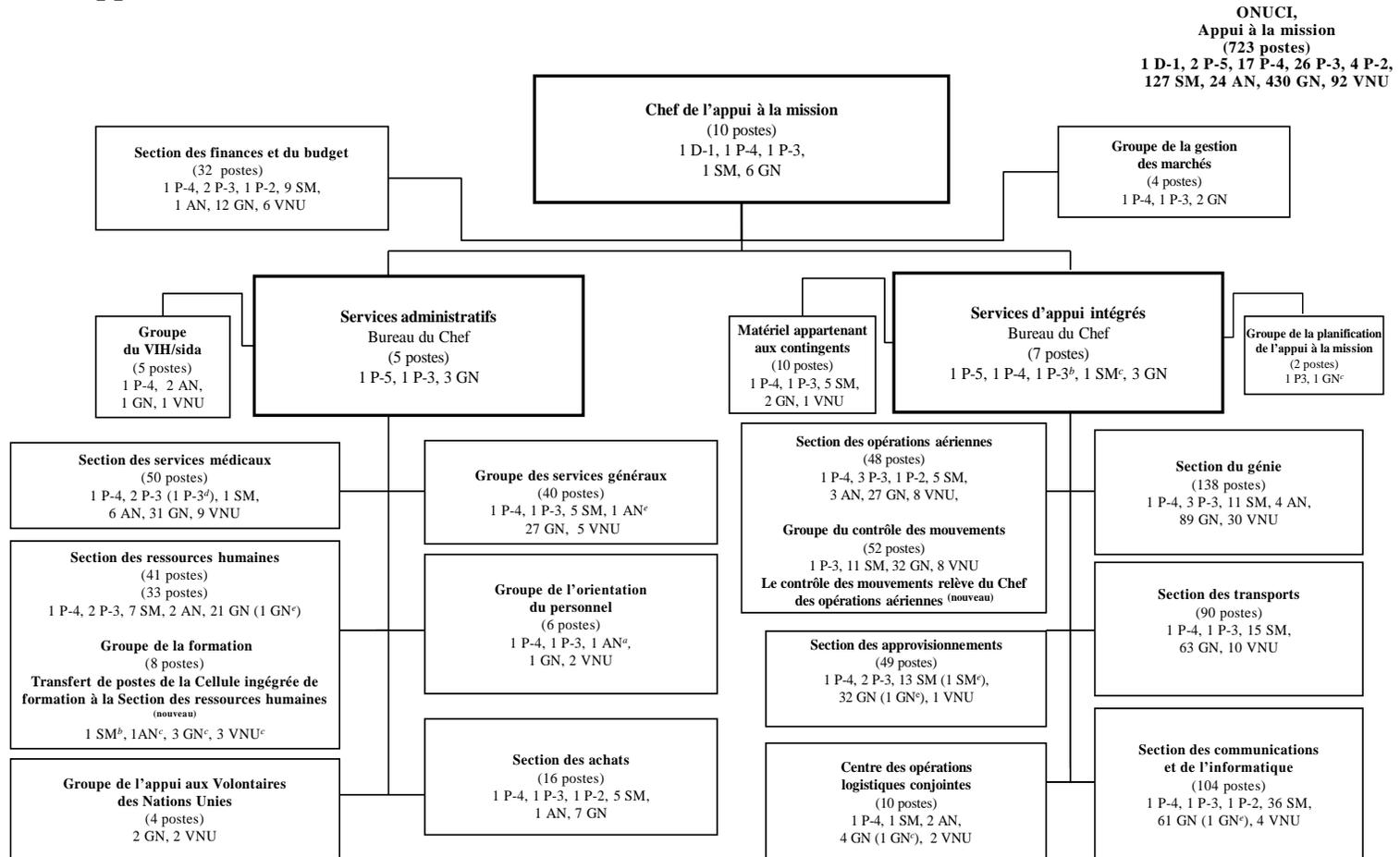
^b Réaffectation de poste.

^c Transfert de poste.

^d Reclassement ou déclassement de poste.

^e Transformation de poste.

B. Appui à la mission (2015/16)



Abbreviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; ASS : agent du Service de sécurité; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Création de poste.

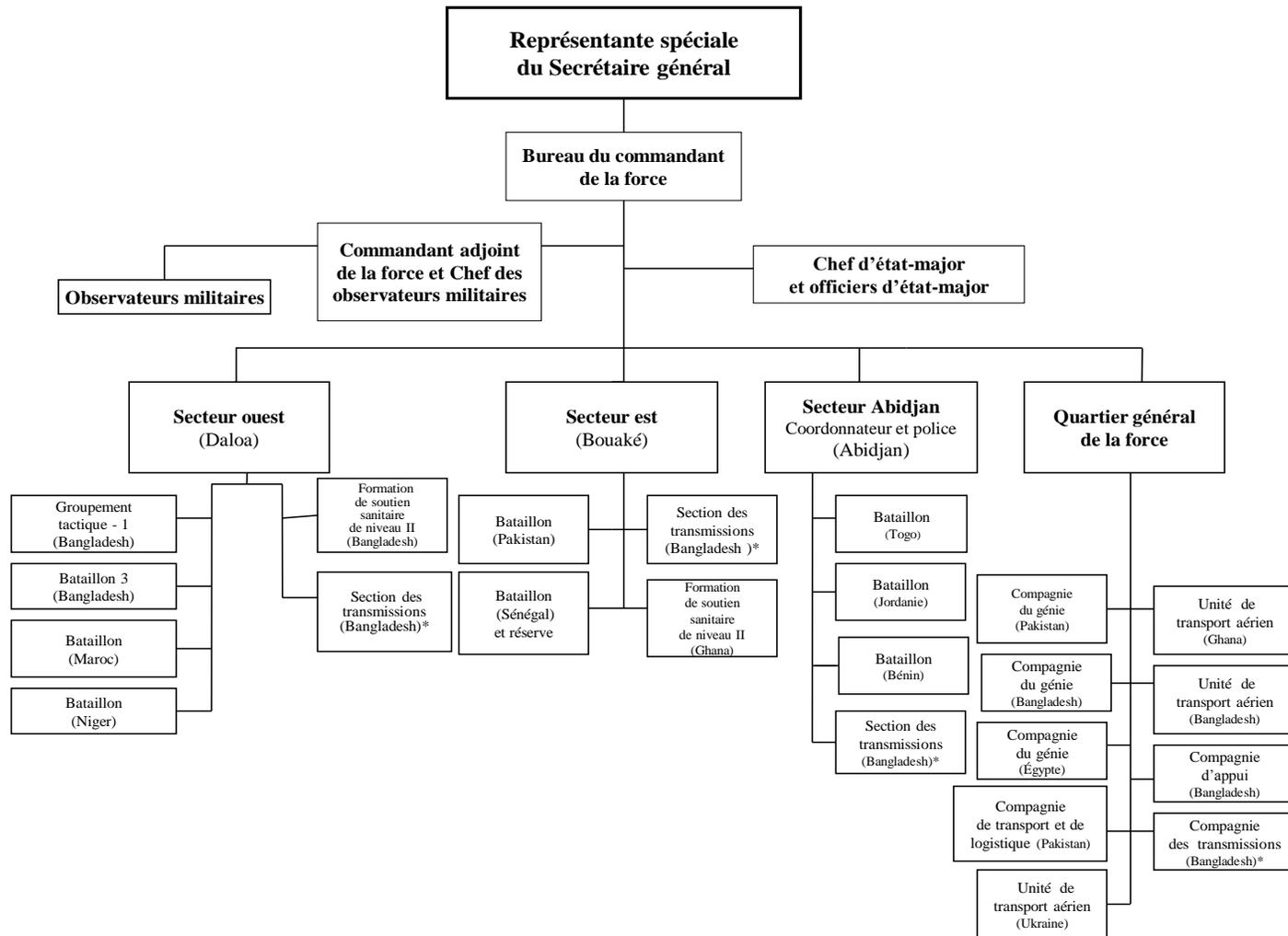
^b Réaffectation de poste.

^c Transfert de poste.

^d Reclassement ou déclassement de poste.

^e Transformation de poste.

C. Composante militaire – ONUCI (2015/16)

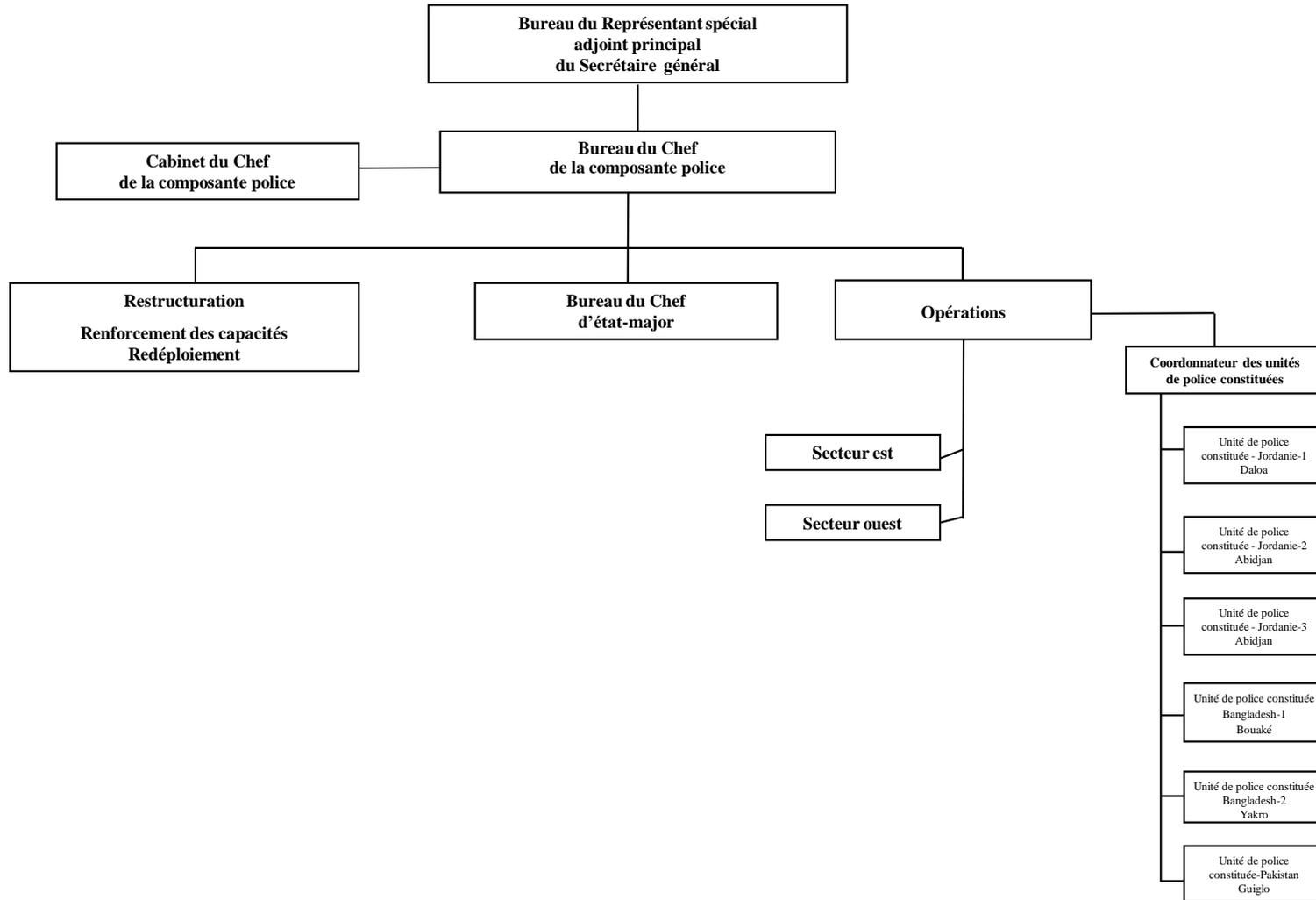


* Sous le commandement de la compagnie des transmissions (Bangladesh).

Les unités ajoutées depuis le rapport précédent sont indiquées en bleu et celles dont le rapatriement est prévu d'ici à juin 2015 sont indiquées en rouge. L'unité médicale du Niger et la compagnie spéciale de la Jordanie ayant déjà quitté la mission, elles ne figurent plus dans l'organigramme.

Il est prévu de rapatrier une grande partie de la Compagnie de transport et de logistique du Pakistan (278 militaires sur 450).

D. Composante police – ONUCI (2015/16)

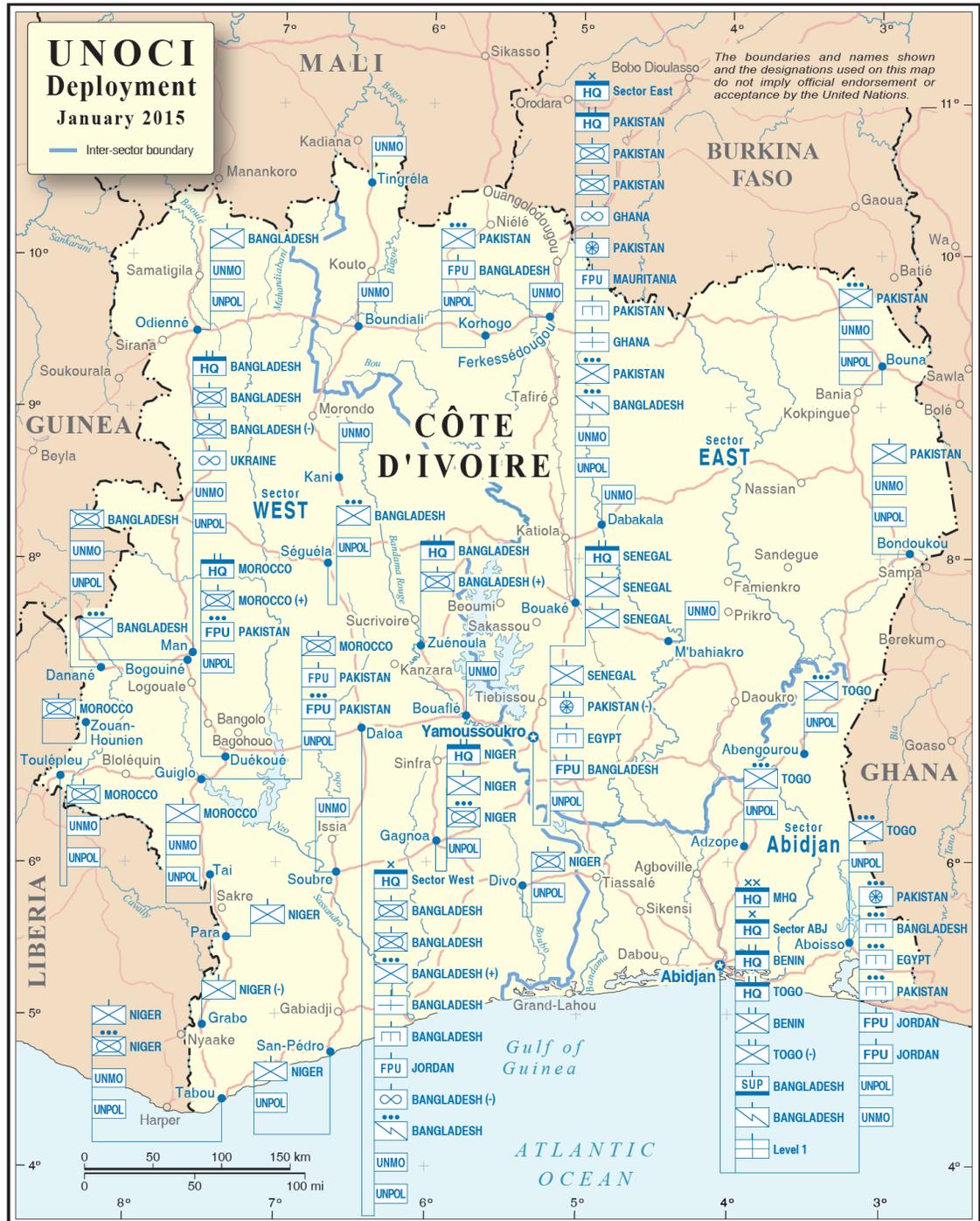


Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Gouvernance	Existence de mécanismes assurant l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'équilibre hommes-femmes	Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés en vertu des conventions et normes internationales applicables	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
	Existence, aux niveaux national et local, de mécanismes de prévention et de gestion des conflits	Nombre de conflits réglés par l'entremise des commissions locales pour la paix	PNUD, FNUAP, HCDH, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONU-Femmes, Organisation internationale pour les migrations
Réduction de la pauvreté	Augmentation en cours du revenu disponible des groupes de population vulnérables (tout particulièrement les femmes et les jeunes)	Accès des groupes vulnérables au microcrédit, afin de leur donner des possibilités de s'engager dans des activités rémunératrices	Organisation internationale du Travail, FAO, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, PNUD, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), ONU-Femmes, FNUAP, FAO, Organisation mondiale des agriculteurs, FNUAP
		Accès des groupes vulnérables à l'alimentation (produits dotés de qualités nutritionnelles acceptables)	Programme alimentaire mondial (PAM), UNICEF, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Services sociaux de base	Accès à l'enseignement primaire	Accès équitable des filles et des garçons à un enseignement primaire de meilleure qualité	UNICEF, UNESCO, PAM, HCDH, FNUAP
	Accès aux services de santé	Accès de la population touchée (femmes, enfants et jeunes) aux services de santé maternelle et infantile	FNUAP, Organisation mondiale de la Santé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), PAM, PNUD

Carte



Map No. 4220 Rev. 52 UNITED NATIONS
January 2015 (Colour)

Department of Field Support
Cartographic Section